



## ADAPTATION FUND

AFB/B.29/9  
12 mai 2017

---

### CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

Vingt-neuvième réunion  
Bonn, Allemagne, 16-17 mars 2017

### RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

#### Introduction

1. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) a tenu sa vingt-neuvième réunion du les 16 et 17 mars 2017, sur le campus Langer Eugen de l'ONU à Bonn, immédiatement après les vingtièmes réunions de son Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen), et de son Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique).
2. Retransmise en direct, la réunion était accessible sur les sites web du Fonds pour l'adaptation (le Fonds) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les instances de la CNULD ont par ailleurs apporté le soutien logistique et administratif nécessaire à la tenue des réunions du Conseil et de ses Comités.
3. La liste des membres et membres suppléants qui ont participé à la réunion fait l'objet de l'**annexe I** au présent rapport. La liste des observateurs accrédités présents à la réunion fait l'objet du document AFB/B.29/Inf.3.

#### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance

4. La réunion est ouverte le jeudi 16 mars 2017 à 9 h 10 par le Président sortant, M. Naresh Sharma (Népal, Pays les moins avancés).

#### Point 2 de l'ordre du jour : Élection aux postes à pourvoir

5. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :
  - (a) d'élire M. Victor Viñas (République dominicaine, Amérique latine et Caraïbes) Vice-président du Conseil ;
  - (b) d'élire M. Chebet Maikut (Ouganda, Pays les moins avancés) président du Panel d'accréditation ;

(c) d'élire David Kaluba (Zambie, Afrique), M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran, Asie-Pacifique), M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, Europe de l'Est), M. Lucas Di Pietro Paolo (Argentine, Amérique latine et Caraïbes), M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, Parties non visées à l'Annexe I), Mme Tove Zetterström-Goldmann (Suède, Parties non visées à l'Annexe I), et M. Marc-Antoine Martin (France, Parties non visées à l'Annexe I) membres du groupe de travail sur la stratégie à moyen terme, et

(d) d'élire Sylviane Bilgischer (Belgique, Groupe Europe de l'Ouest et autres États) membre du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources.

**(Decision B.29/1)**

### **Point 3 de l'ordre du jour : Transmission de la présidence et de la vice-présidence**

6. M. Sharma passe les rênes au président entrant M. Michael Jan Hendrik Kracht (Allemagne, Parties visées à l'Annexe I).

7. Le Vice-président du Conseil, M. Victor Viñas (République dominicaine, Amérique latine et Caraïbes), rejoint M. Kracht.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Organisation interne**

a) *Adoption de l'ordre du jour*

8. Le Conseil examine l'ordre du jour provisoire (document AFB/B.29/1/Rev.1) ainsi que l'ordre du jour provisoire annoté (document AFB/B.29/2/Rev.1) et l'horaire de travail provisoire qui l'accompagne.

9. Le Président propose d'inscrire sous le point « Questions diverses » de l'ordre du jour un sous-point sur le recrutement d'un directeur du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Secrétariat), ainsi qu'un sous-point permettant un échange avec Mme Naoko Ishii, directrice du Secrétariat du Conseil du Fonds d'adaptation et directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

10. Le Conseil adopte l'ordre du jour, tel qu'amendé verbalement. L'ordre du jour est joint en **annexe II**.

b) *Organisation des travaux*

11. Le Président propose d'examiner les sous-points du point « Questions diverses » à la suite du rapport sur les activités du Président. Le Conseil adopte l'organisation des travaux proposée par le Président.

12. Le Président félicite les membres et membres suppléants du Conseil élus à la suite de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12). Il s'agit de : M. Djibril Ibila (Bénin, Afrique) ; M. Victor Viñas (République Dominicaine, Amérique latine et Caraïbes) ; Mme Sylviane Bilgischer (Belgique, Groupe Europe de l'Ouest et autres États) ; Mme Yadira González Colombie (Cuba, Amérique latine et Caraïbes) ; et M. Mohammed Zmerli (Tunisie, Afrique). Les nouveaux membres et suppléants se présentent brièvement.

13. Les membres et membres suppléants ci-après font état d'un conflit d'intérêts :

M. Aram Ter-Zakaryan (Arménie, Europe de l'Est)

M. Victor Viñas (République dominicaine, Amérique latine et Caraïbes)

M. Samuel Lagataki (Fidji, Petits États insulaires en développement)

Mme Yadira González (Cuba, Amérique latine et Caraïbes)

M. Chebet Maikut (Ouganda, Pays les moins avancés)

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Président**

14. Le président sortant rend compte des activités qu'il menées au nom du Conseil pendant la période comprise entre les vingt-huitième et vingt-neuvième réunions du Conseil.

15. En collaboration avec le Secrétariat, le président sortant a déployé des efforts considérables durant la Conférence de Marrakech sur le climat tenue en novembre 2016, une manifestation cruciale en ce qu'elle était la première session de la Conférence des Parties (COP) à se tenir depuis la session phare de Paris, et ce dans la foulée de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Avec l'appui du Secrétariat, il a représenté le Conseil à plusieurs reprises à la douzième session de la CMP, notamment en présentant le rapport du Conseil en séance plénière ; en jouant le rôle de personne ressource aux réunions du groupe de contact sur le rapport du Conseil et à la consultation informelle sur le rôle du Fonds pour l'adaptation dans l'Accord de Paris ; en faisant une déclaration au nom du Conseil à l'attention du segment de haut niveau ; en assistant et en prononçant une allocution de bienvenue à des manifestations parallèles du Fonds pour l'adaptation ; en tenant un certain nombre d'autres réunions avec diverses parties prenantes ; et d'une manière générale en travaillant avec l'équipe de communication du Secrétariat à la diffusion d'informations sur le Fonds.

16. Le Fonds pour l'adaptation faisait partie des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Marrakech, à l'évidence en raison de son inclusion dans les décisions prises lors de la Conférence des Parties à Paris et de l'idée qu'il « pourrait » concourir à la mise en œuvre de cet accord. Dans l'ensemble, la conférence de Marrakech a été un succès pour le Fonds. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a décidé que le Fonds « devrait » concourir à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, un changement important qui montrait clairement la confiance que les Parties placent dans le Fonds. De plus, les décisions prises à Marrakech ont énoncé les questions précises que les Parties devaient prendre en compte, et elles ont appelé à des résultats d'ici la fin de 2018. Enfin, le Fonds a réussi à mobiliser des ressources, dépassant l'objectif de 80 millions de dollars qu'il s'était fixé pour 2016, ayant obtenu des promesses de contributions et des contributions effectives de 81,5 millions de dollars de l'Allemagne, de la Suède, de l'Italie et des régions belges de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles-Capitale.

17. La Conférence de Marrakech a par ailleurs été l'occasion du lancement du troisième bilan du Fonds pour l'adaptation, qui devrait se fonder sur les communications des parties et sur un document technique qui sera élaboré par le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation. Ce bilan devrait être finalisé à la treizième session de la CMP en novembre 2017.

18. Outre le travail en rapport avec la Conférence de Marrakech, le Président sortant a rempli ses fonctions de routine, notamment aider finaliser le rapport de la réunion précédente du Conseil et signer 18 accords juridiques pour des projets, des financements pour l'élaboration de projets et

des financements de renforcement des capacités d'accès direct aux ressources, et 12 demandes de transfert de tranches de financements. En outre, avec le nouveau Président, il a représenté le Conseil dans le processus de recrutement du nouveau directeur du Secrétariat.

19. Le Président sortant termine son propos en remerciant ses collègues membres du Conseil pour leur soutien tout au long de son mandat.

20. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport sur les activités du Président.

### **Point 6 de l'ordre du jour : Rapport sur les activités du Secrétariat**

21. Le Directeur du Secrétariat rend compte des activités du Secrétariat pendant l'intersession, lesquelles sont décrites plus en détail dans le document AFB/B.29/3/Rev.1.

22. Le Secrétariat a organisé et animé un certain nombre de manifestations et réunions au cours pendant l'intersession, principalement dans le cadre de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques.

23. En plus des activités de Marrakech, les membres du Secrétariat ont assisté à deux réunions du Conseil du Fonds vert pour le climat (le Fonds vert) durant l'intersession, en qualité d'observateurs, participant aux discussions intéressant le Fonds pour l'adaptation. Le troisième séminaire en ligne du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources a été organisé sur le thème « Gestion des risques environnementaux et sociaux et des risques sexospécifiques dans les projets d'adaptation ».

24. Le Secrétariat a préparé un certain nombre de décisions du Conseil pendant l'intersession, concernant principalement l'approbation de financements, ainsi que les documents pour la réunion faisant l'objet du présent rapport, et plus particulièrement le document sur les options envisageables concernant la stratégie à moyen terme, élaboré avec l'aide d'un consultant. Un travail avait déjà été fait au cours de cette période sur la politique concernant la parité des sexes et un plan d'action approuvé en 2016. Ce plan d'action couvrait notamment la révision de certains aspects des politiques et modalités opérationnelles et la préparation du document d'orientation sur le genre, qui s'est faite en consultation avec un expert des questions de genre. Ce document fournit des informations et des conseils pratiques supplémentaires à l'intention des entités de mise en œuvre, à travers notamment des exemples concrets, des recommandations et des suggestions pour parvenir à la conformité avec la politique concernant la parité des sexes et pour évaluer ladite conformité. Le but étant de prendre en compte systématiquement les considérations sexospécifiques tout au long du cycle des projets et des programmes du Fonds (document AFB/B.29/INF.6).

25. De plus, le Secrétariat a apporté son appui au groupe de travail sur l'évaluation pour l'identification des candidats pour le Panel indépendant d'examen (PIE). Il s'agissait d'une nouvelle étape dans le processus de la deuxième phase du bilan global du Fonds. Le PIE sera associé au recrutement du cabinet-conseil qui réalisera le bilan et supervisera la réalisation de celui-ci, qui devrait être lancé d'ici la fin de l'exercice 17, soit le 30 juin 2017, et durer 10 mois.

26. Dans son compte rendu, le Directeur par intérim du Secrétariat saisit l'occasion pour informer le Conseil de la commémoration prochaine du dixième anniversaire du démarrage des activités du Fonds, qui comprendrait une célébration en marge de la Conférence sur les changements climatiques de Bonn en novembre 2017 et une publication qui exposerait les différents aspects du travail du Fonds.

27. Sont également évoqués, l'arrivée d'un nouveau stagiaire, Mme Alyssa Maria Gomes, qui travaille sur le suivi et l'évaluation et la gestion des connaissances, le retour de Mme Aya Mimura d'un congé prolongé, et le départ de M. Hugo Remaury, qui a été remplacé par Mme Martina Dorigo.

28. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du compte rendu des activités du Secrétariat.

### **Point 7 de l'ordre du jour : Rapport du Panel d'accréditation**

29. À la suite d'une séance à huis clos au cours de laquelle les membres du Conseil ont examiné le rapport de la vingt-quatrième réunion du Panel d'accréditation (le Panel), tenue à Washington le 31 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2017 (document AFB/B.29/4), une représentante du Secrétariat présente un résumé des délibérations du Conseil.

30. Elle indique que le Conseil a examiné le rapport du Panel sur les progrès accomplis depuis sa vingt-troisième réunion. Sont à relever, la recommandation du Panel et la décision du Conseil qui s'en est suivie d'approuver, pendant l'intersession, l'accréditation de l'Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) de l'Arménie en qualité d'Institution nationale de mise en œuvre (INM) dans le cadre de la procédure simplifiée d'accréditation (décision B.28-29/1) et la réaccréditation de la Banque interaméricaine de développement (BID) en tant qu'Institution multilatérale de mise en œuvre (IMM) (décision B.28-29/3).

31. Lors de l'examen du rapport, le Conseil s'est appesanti sur l'évolution générale des accréditations et réaccréditations illustrée dans le graphique des accréditations à l'étude figurant à la page 3 du rapport du Panel, et sur d'autres aspects, notamment la procédure simplifiée d'accréditation, les accréditations et ré-accréditations à l'étude et l'appui au renforcement des capacités d'accès direct aux ressources, les orientations à l'intention des autorités compétences concernant le choix des INM, et les enseignements à tirer pour l'examen par le Panel de la procédure d'accès aux ressources.

32. La représentante du Secrétariat fait savoir aux participants à la réunion que, pendant la séance à huis clos, quatre membres du Conseil ont fait état d'un conflit d'intérêts par rapport au travail du Panel d'accréditation et se sont retirés des délibérations au moment de l'examen des cas concernés.

33. À la suite d'un débat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport du Panel d'accréditation faisant l'objet du document AFB/B.29/4.

### **Point 8 de l'ordre du jour : Rapport de la dix-neuvième réunion du Comité d'examen des projets et programmes**

34. La présidente du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen), Mme Monika Antosik (Pologne, Europe de l'Est), présente le rapport du Comité d'examen (AFB/PPRC.20/31).

35. Au moment de l'adoption des recommandations du Comité d'examen, il est souligné que, comme indiqué dans le rapport du Comité d'examen, la recommandation de préciser le champ d'application des critères de la logique qui justifie le coût intégral de l'adaptation soulève une question intéressant aussi bien le Comité d'examen que le Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique). Il est suggéré que les Présidents du Comité d'examen et du Comité d'éthique se concertent sur la façon dont la question pourrait être examinée au mieux par le Comité d'éthique.

36. Le Conseil approuve ensuite les décisions suivantes concernant les questions examinées par le Comité d'examen à sa vingtième réunion.

*a) Logique justifiant le coût intégral de l'adaptation*

37. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et conformément aux Politiques et modalités opérationnelles, qui stipulent que « Le cas échéant, le Conseil fournira d'autres indications sur les priorités de financement, notamment en appliquant les connaissances issues des recherches futures sur le coût global de l'action d'adaptation et les leçons de l'expérience », le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) de confirmer à nouveau la définition du « coût intégral de l'adaptation » énoncée dans les Politiques et modalités opérationnelles ; et
- (b) de demander au Secrétariat, compte tenu des orientations fournies par la stratégie à moyen terme du Fonds pour l'adaptation, d'effectuer une analyse et de recueillir les enseignements de la façon dont la notion du coût intégral de l'adaptation a été appliquée par le Fonds pour l'adaptation, et de formuler des recommandations sur la marche à suivre, y compris une éventuelle élaboration plus approfondie de la notion d'application du coût intégral de l'adaptation, à soumettre l'étude du Comité d'examen à sa vingt-deuxième réunion.

**(Decision B.29/3)**

*b) Problèmes recensés lors de l'examen des projets/programmes*

38. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (c) d'inclure dans son plan de travail de l'exercice 18 un programme de travail se chiffrant à 30 millions de dollars pour le financement des propositions de projets et programmes régionaux, selon la répartition ci-après :
  - (i) jusqu'à trois propositions pour lesquelles un financement de jusqu'à 5 millions dollars est sollicité ;
  - (ii) une proposition pour laquelle un financement de jusqu'à 14 millions dollars est sollicité ;
  - (iii) jusqu'à cinq demandes de financement pour l'élaboration de projets (financement PFG), à concurrence de 100 000 dollars chacun, au titre de la préparation de fiches de projet et de programme ou de dossiers complets de projets pour lesquels un financement de jusqu'à 5 millions de dollars est sollicité ;
  - (iv) jusqu'à cinq demandes de financement pour l'élaboration de projets (financement PFG), à concurrence de 100 000 dollars chacun, au titre de la préparation de fiches de projet et de programme ou de dossiers complets de projets pour lesquels un financement de jusqu'à 14 millions de dollars est sollicité.

**(Decision B.29/4)**

c) *Projets/programmes proposés***Fiches de projets***Projets proposés par des Institutions nationales de mise en œuvre (INM)*

Proposition de petite envergure :

États fédérés de Micronésie : Solutions concrètes pour réduire la vulnérabilité des collectivités aux changements climatiques dans les États fédérés de Micronésie (Fiche de projet ; Micronesia Conservation Trust (MCT) ; FSM/NIE/Multi/2016/2 ; 970 000 dollars)

39. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(d) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Micronesia Conservation Trust (MCT) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(e) de demander au Secrétariat de transmettre à la MCT les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(i) le dossier complet de projet devrait étayer davantage la logique qui sous-tend l'adaptation, et la cohérence entre l'objectif, et les produits et réalisations escomptés du projet ;

(ii) au stade du dossier complet de projet, il faudra faire à nouveau le point sur l'évolution des cadres de politiques (probablement pour Chuuk et Yap) pour les réseaux d'aires protégées au niveau infranational ;

(iii) le dossier complet de projet proposé devra fournir de plus amples renseignements sur le partage équitable des retombées pour les collectivités, ménages et individus vulnérables ;

(iv) Il faudra prévoir une composante sur l'apprentissage et la gestion des connaissances pour tirer les enseignements du projet dans son ensemble. Les activités présentées dans la section appropriée de la proposition devraient être reflétées dans les produits existants ;

(v) sur la base des 15 principes de la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation, le tableau des risques environnementaux et sociaux devrait être fondé sur des données probantes et sur les risques, et les activités envisagées pour aider à gérer ces risques devraient être plus clairement définies, montrant ainsi comment les exigences de ladite politique sont respectées ;

(f) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;

(g) de demander à la MCT de communiquer les observations visées à l'alinéa b) au Gouvernement des États fédérés de Micronésie ; et

(h) d'encourager le Gouvernement des États fédérés de Micronésie, par le biais de la MCT, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

**(Decision B.29/5)**

Propositions de moyenne envergure :

Arménie (1) : Projet de gestion des déchets des fosses en pierres fermées et de lutte contre les inondations dans la ville d'Artik (Fiche de projet ; Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) du ministère de la Protection de la nature de l'Arménie, ARM/NIE/Urban/2017/1 ; 1 385 380 dollars)

40. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(i) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(j) de suggérer à l'EPIU de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(vi) il faudrait mieux démontrer la logique qui sous-tend l'adaptation pour la composante 1 concernant la remise en état et la gestion d'un site minier fermé, et pour la composante 2, qui vise à créer un système flexible de lutte contre les inondations pour la ville d'Artik ;

(vii) La proposition devrait être présentée suivant le modèle de proposition du Fonds pour l'adaptation et ses sections pertinentes devraient être renseignées, compte tenu des instructions fournies à l'annexe 5 des Politiques et modalités opérationnelles du Fonds pour l'adaptation ;

(k) de ne pas approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 27 000 dollars ; et

(l) de demander à l'EPIU de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement arménien.

**(Decision B.29/6)**

Arménie : Gestion durable des écosystèmes situés à proximité des espaces naturels protégés du RA et renforcement des capacités des collectivités (Fiche de projet ; Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) du ministère de la Protection de la nature de l'Arménie, ARM/NIE/Forest/2017/1 ; 2 483 000 dollars)

41. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(m) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Unité d'exécution des projets environnementaux (EPIU) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;



(n) de suggérer à l'EPIU de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(viii) le dossier complet de projet devrait préciser, notamment en ce qui concerne les aspects de renforcement des capacités dans la composante 1, quelles sont les activités d'adaptation concrètes du projet et comment ces activités sont liées à des produits concrets, y compris la manière dont elles contribuent à la résilience climatique ;

(ix) les sections pertinentes du modèle de proposition devraient être renseignées suivant les instructions fournies à l'annexe 5 des Politiques et modalités opérationnelles du Fonds pour l'adaptation ;

(x) le dossier de projet complet devrait préciser, conformément à la Politique concernant la parité des sexes du Fonds, s'il existe des vulnérabilités pour les femmes et, le cas échéant, s'il est prévu que les produits et les réalisations du projet les prennent en compte ;

(xi) le dossier complet de projet devrait proposer un recensement initial des impacts environnementaux et sociaux du projet prenant en considération les alinéas ii) et iii) ci-dessus, et fournir ainsi une évaluation initiale permettant de déterminer si le projet devrait être classé dans la catégorie A, B ou C en application de la Politique environnementale et sociale du Fonds ;

(o) de ne pas approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ; et

(p) de demander à l'EPIU de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement arménien.

**(Decision B.29/7)**

République dominicaine : Renforcement de la résilience climatique dans la province de San Cristóbal - Programme de gestion intégrée des ressources en eau et de développement rural (Fiche de projet ; Institut dominicain du développement intégré (IDDI) ; DOM/NIE/Water/2016/1 ; 9 954 000 dollars)

42. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(q) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Institut dominicain du développement intégré (IDDI) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(r) de demander au Secrétariat de transmettre à l'IDDI les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xii) la proposition complète devrait étayer davantage la démonstration de la façon dont les interventions du projet, au-delà des points d'eau/des barrages, amélioreraient la situation socio-économique de la population intervenant dans la production de bétail

à Cristóbal, réduiraient leur vulnérabilité et leur permettraient de mieux s'adapter aux chocs climatiques identifiés ;

(xiii) La proposition complète devrait préciser les opérations menées par le Comité provincial de suivi de l'adaptation au changement climatique (PCCAMC), en décrivant notamment les modalités de son financement au-delà du projet ou en indiquant s'il serait absorbé dans les entités existantes (Gouvernance, collectivité locale, ministère de l'Économie, de la Planification et du Développement, Centre des opérations d'urgence, ministère de la Santé publique, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Institut national des ressources en eau et Institut national de l'eau potable et de l'assainissement) ;

- (s) d'approuver le financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 30 000 dollars ;
- (t) de demander à l'IDDI de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement dominicain ; et
- (u) d'encourager le Gouvernement dominicain à soumettre, par le biais de l'IDDI, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

**(Decision B.29/8)**

*Projets proposés par des Institutions régionales de mise en œuvre (IRM)*

Équateur : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations locales, des écosystèmes et des systèmes hydroélectriques dans le bassin versant de Toachi Pilatón avec un accent sur la gestion intégrée et adaptative du bassin versant axée sur les écosystèmes et les communautés (Fiche de projet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; ECU/RIE/Rural/2016/1 ; 2 489 373 dollars)

43. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (v) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF; Banque de développement de l'Amérique latine) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (w) de demander au Secrétariat de transmettre à la CAF les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
  - (xiv) Le dossier complet de projet proposé devrait comporter de plus amples renseignements sur la façon dont les produits seront réalisés et reliés les uns aux autres pendant la mise en œuvre du projet ;
  - (xv) Le dossier complet de projet proposé devrait largement décrire, détailler et quantifier les retombées du projet, en fournissant notamment un plan plus complet indiquant la façon dont les femmes et les groupes marginaux seront associés au projet et bénéficieront ;

- (xvi) Le dossier complet de projet proposé devrait fournir une analyse plus détaillée de la rentabilité du projet, la logique qui sous-tend l'adaptation et la façon dont la durabilité des réalisations du projet a été prise en compte lors de la conception du projet ;
- (xvii) Le dossier complet de projet proposé devrait comprendre un plan bref qui indique comment les considérations sexospécifiques seront prises en compte dans le projet ;
- (x) de demander à la CAF de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement équatorien ; et
- (y) d'encourager le Gouvernement équatorien à soumettre, par le biais de la CAF, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

**(Decision B.29/9)**

*Projets proposés par des Institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)*

Suriname : Investissements urbains pour la résilience de Paramaribo : Renforcement de la capacité d'adaptation des populations de Paramaribo aux inondations liées au changement climatique et à la montée du niveau de la mer grâce à une planification urbaine stratégique et à des investissements dans des infrastructures durables (Fiche de projet ; Banque interaméricaine de développement (BID) ; SUR/MIE/Urban/2017/1 ; 9 801 619 dollars)

44. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (z) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque interaméricaine de développement (BID) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;
- (aa) de demander au Secrétariat de transmettre à la BID les observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :
  - (xviii) au cours de l'élaboration du projet, une évaluation plus complète des bénéficiaires envisagés, liée aux réalisations et produits attendus, devra être fournie ;
  - (xix) le dossier complet de projet devrait démontrer plus amplement la cohérence et l'intégration entre les composantes ;
  - (xx) le dossier de projet complet devrait fournir de plus amples renseignements sur la façon dont la planification de la gestion des terres au niveau municipal se rattache aux objectifs nationaux ;
  - (xxi) le dossier complet de projet devrait développer l'analyse qui sera effectuée afin de s'assurer d'accroître au maximum les effets positifs pour la biodiversité et de réduire au minimum les impacts potentiels sur la végétation locale ;
  - (xxii) le dossier complet de projet proposé devrait démontrer que de nouvelles consultations ont eu lieu afin d'assurer que les populations adhèrent totalement à l'initiative d'adaptation et s'en approprient, y compris les mesures retenues ; le

processus de consultation devrait couvrir les principales questions qui n'ont pas été examinées auparavant, telles que les inondations, le changement climatique et la parité entre les sexes ;

(xxiii) au cours de la phase de préparation du dossier complet de projet proposé, un plan plus détaillé visant à assurer la durabilité de l'infrastructure devrait être fourni, qui présenterait notamment les points de vue des populations consultées ;

(xxiv) au stade du dossier complet de projet, un plan de gestion environnementale et sociale devrait être élaboré tel qu'exigé, qui couvrirait tous les sous-projets ou activités retenus lors de l'élaboration du projet ;

(bb) de demander à la BID de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement surinamien ; et

(cc) d'encourager le Gouvernement surinamien à soumettre, par le biais de la BID, un dossier de projet complet qui tienne compte des observations formulées à l'alinéa b) ci-dessus.

**(Decision B.29/10)**

### **Dossiers de projet complets**

*Projets proposés par des Institutions nationales de mise en œuvre (INM)*

Propositions de moyenne envergure :

Antigua-et-Barbuda : Approche intégrée de l'adaptation physique et de la résilience des populations dans le bassin versant du nord-ouest de McKinnon (Dossier de projet complet ; Direction de l'environnement, ministère de la Santé et de l'Environnement ; ATG/NIE/Multi/2016/1 ; 9 970 000 dollars)

45. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(dd) d'approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par la Direction de l'environnement d'Antigua-et-Bermuda (ABED) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(ee) d'approuver le financement de 9 970 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par l'ABED ; et

(ff) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'ABED en tant qu'Institution nationale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/11)**

Éthiopie : Projet de développement rural intégré tenant compte du climat (Dossier complet de projet ; ministère des Finances et de la Coopération économique (MOFEC) ; ETH/NIE/Rural/2016/1 ; 9 987 910 dollars)

46. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(gg) d'approuver le document de programme, compte tenu des précisions apportées par le ministère des Finances et de la Coopération économique (MOFEC) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(hh) d'approuver le financement de 9 987 910 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le MOFEC ; et

(ii) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le MOFEC en tant qu'Institution nationale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/12)**

Panama : Adaptation au changement climatique grâce à la gestion intégrée de l'eau (Dossier complet de projet ; *Fundación Natura* ; PAN/NIE/Water/2016/1 ; 9 967 559 dollars)

47. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(jj) d'approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Fundación Natura* suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(kk) d'approuver le financement de 9 967 559 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par la *Fundación Natura* ; et

(ll) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la *Fundación Natura* en tant qu'Institution nationale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/13)**

*Projets proposés par des Institutions régionales de mise en œuvre (IRM)*

Propositions de moyenne envergure :

États fédérés de Micronésie : Renforcement de la résilience face au changement climatique des populations insulaires (Dossier complet de projet ; Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) ; FSM/RIE/Coastal/2015/1 ; 9 000 000 dollars)

48. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(mm) d'approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement (PROE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(nn) d'approuver le financement de 9 000 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PROE ;

(oo) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le PROE en tant qu'Institution régionale de mise en œuvre du projet, à la suite de la confirmation par le PROE que les questions suivantes ont été réglées :

(xxv) les conditions de sauvegarde qui ont été imposées par l'Autorité de gestion des ressources insulaires de Kosrae Islande (KIRMA) lors de l'approbation de la composante du projet relative au développement des infrastructures routières devraient être intégrées au plan de gestion environnementale et sociale du projet (PGES) ; et

(xxvi) la KIRMA devrait confirmer que l'approbation s'applique au tracé final de la route et que les conditions liées aux permis sont satisfaisantes, étant donné que l'approbation de la KIRMA était basée sur un plan et une étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour lesquels le tracé final actuel était considéré comme un tracé de rechange.

**(Decision B.29/14)**

Guinée-Bissau : Développer l'agriculture climato-intelligente à l'Est de la Guinée-Bissau (Dossier complet de projet ; Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ; GNB/RIE/Agri/2015/1 ; 9 979 000 dollars)

49. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(pp) de ne pas approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(qq) de suggérer à la BOAD de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xxvii) La proposition devrait préciser les modalités de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet, en tenant compte des exigences spécifiques de la formule des sous-projets non identifiés (USP), et en particulier du risque de délocalisation des activités de subsistance du fait du projet, du risque que les ouvrages de rétention des eaux limitent les disponibilités d'eau en aval, ainsi que du rôle de l'entité de mise en œuvre dans la gestion des risques environnementaux et sociaux ;

(xxviii) le projet à mettre en œuvre par la BOAD avec un financement d'environ 10 millions de dollars du Fonds vert pour le climat, axé sur la résilience de l'élevage dans le nord-ouest et le nord-est de la Guinée-Bissau devrait être expliqué de manière plus détaillée, et les complémentarités et le manque de chevauchement avec le projet proposé devrait être exposés plus amplement ;

(xxix) la durabilité des mécanismes institutionnels devrait être décrite plus en détail en ce qui concerne la gestion des engrais et des pesticides, les solutions de rechange possibles pour ces derniers, et le matériel agricole, pendant et au-delà de la durée du projet, sans oublier le rôle de l'organisation non gouvernementale et les expériences antérieures de ce type de modèle en Guinée-Bissau ; et

(rr) de demander à la BOAD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement bissau-guinéen.

**(Decision B.29/15)**

Pérou : AYNINACUY : Renforcement des moyens de subsistance des collectivités rurales montagnardes des provinces d'Arequipa, Caylloma, Condesuyos, Castilla et La Union dans la région d'Arequipa (Dossier complet de projet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; PER/RIE/Rural/2015/1 ; 2 941 446 dollars)

50. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(ss) d'approuver le dossier complet de projet, compte tenu des précisions apportées par la *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(tt) d'approuver le financement de 2 941 446 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par la CAF ; et

(uu) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec la CAF en tant qu'Institution régionale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/16)**

*Projets proposés par des Institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)*

Fidji : Renforcer la résilience des établissements urbains informels hautement vulnérables au changement climatique et aux risques liés aux catastrophes (Dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; FJI/NIE/Urban/2016/1 ; 4 200 000 dollars)

51. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(vv) de ne pas approuver le dossier complet de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(ww) de suggérer à l'ONU-Habitat de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xxx) fournir des informations plus significatives et précises sur les équipements à mettre en place par le projet et la façon dont ils sont intégrés à la conception du projet ;

(xxxi) clarifier la logique de rentabilité de ce projet en particulier, notamment en fournissant des comparaisons avec des solutions de rechange ;

(xxxii) s'assurer qu'un processus de consultation spécifique, complet et éclairé a été mené et a été étayé le processus de conception du projet grâce aux retours d'information

consignés. Cette consultation devrait être élargie aux groupes vulnérables et prendre en compte les considérations sexospécifiques ;

(xxxiii) présenter le budget du projet avec plus de détails ;

(xxxiv) expliquer comment les considérations sexospécifiques sont prises en compte dans la définition des cibles que les interventions concrètes d'adaptation devraient atteindre ; et

(xx) de demander à l'ONU-Habitat de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement fidjien.

**(Decision B.29/17)**

Honduras : Adaptation écosystémique des collectivités du corridor forestier central à Tegucigalpa (Dossier de projet complet ; PNUD ; HND/MIE/Multi/2016/1 ; 4 379 700 dollars)

52. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(yy) d'approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(zz) d'approuver le financement de 4 379 700 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PNUD ; et

(aaa) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le PNUD en tant qu'Institution multilatérale de mise en œuvre du programme ;

**(Decision B.29/18)**

Paraguay : Mécanismes d'adaptation écosystémiques pour réduire la vulnérabilité de la sécurité alimentaire aux effets du changement climatique dans la région de Chaco (Dossier de projet complet ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; PRY/MIE/Food/2012/1 ; 7 128 450 dollars)

53. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(bbb) d'approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(ccc) d'approuver le financement de 7 128 450 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par le PNUE ; et

(ddd) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec le PNUE en tant qu'Institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/19)**



Îles Salomon : Amélioration de la résilience aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles Honiara (Dossier complet de projet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; SLB/MIE/Urban/2016/1 ; 4 395 877 dollars)

54. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(eee) de ne pas approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(fff) de suggérer à l'ONU-Habitat de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xxxv) la proposition devrait préciser la façon dont les activités de gestion des déchets et les produits associés à ces activités seront maintenus dans le futur afin d'éviter que la situation actuelle des déchets ne se reproduise à nouveau, et préciser si de nouvelles lois ou de nouveaux règlements seront adoptés portant sur la gestion des déchets et l'élimination inappropriée des déchets ;

(xxxvi) la proposition devrait démontrer que les considérations foncières ont été prises en compte, dans la mesure où cela a trait au type d'interventions sur les infrastructures d'adaptation qui peut être mené sur des terres faisant l'objet de régimes et de permis d'occupation différents ;

(xxxvii) la proposition devrait fournir des informations précises indiquant si une coopération sera mise en place et décrivant les liens avec le projet de la Banque mondiale relatif à la résilience des populations locales aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes dans les îles Salomon ; et

(ggg) de demander à l'ONU-Habitat de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus au Gouvernement des Îles Salomon ; et

**(Decision B.29/20)**

d) *Financement des propositions relevant du programme pilote pour les activités régionales*

### **Fiches de projets proposés**

*Propositions soumises par des Institutions régionales de mise en œuvre (IRM)*

Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine : Initiative pour l'investissement productif dans l'adaptation au changement climatique (Fiche de projet ; Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ; LAC/RIE/Inno/2016/1 ; 5 000 000 dollars)

55. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(hhh) de reporter l'examen de ce projet jusqu'à la vingt-deuxième réunion du Comité d'examen des projets et programmes ; et

(iii) de demander au Secrétariat de communiquer la décision visée à l'alinéa a) à la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) ;

(jjj) De demander à la BCIE de communiquer la décision du Conseil aux Gouvernements costaricien, salvadorien, guatémaltèque, hondurien, nicaraguayen, panaméen et dominicain.

**(Decision B.29/21)**

*Projets proposés par des Institutions multilatérales de mise en œuvre (MIE)*

Comores, Madagascar, Malawi et Mozambique : Renforcement de la résilience climatique urbaine dans le sud-est africain (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ; AFR/MIE/DRR/2016/1 ; 13 544 055 dollars)

56. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(kkk) de valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(III) d'approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ; et

(mmm) d'encourager les Gouvernements comorien, malgache, malawite et mozambicain à soumettre, par le biais de l'ONU-Habitat, un dossier complet de projet à l'examen du Conseil.

**(Decision B.29/22)**

Cuba, République dominicaine et Jamaïque : Centres de gestion de la réduction des risques : réponse locale au besoin d'adaptation à l'échelle locale et information d'alerte précoce dans les Caraïbes (Fiche de projet ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; LAC/MIE/DRR/2015/1 ; 4 969 367 dollars)

57. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(nnn) de ne pas valider la fiche de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(ooo) de suggérer au PNUD de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xxxviii) La proposition devrait veiller à ce que des consultations au niveau communautaire aient été menées dans tous les pays participants ;

(xxxix) La proposition devrait fournir des informations sur les principales activités prévues pour produit, en particulier pour mettre en évidence les mesures concrètes d'adaptation ;

(xl) La proposition devrait expliquer comment est-ce que les enseignements tirés de projets antérieurs seraient pris en compte dans le cadre de ce projet, et comment ils seraient mis en pratique ;

(xli) La proposition devrait identifier les communautés et leurs vulnérabilités au stade de la conception, et concevoir les interventions en conséquence ;

(ppp) de ne pas approuver la demande de financement pour l'élaboration du projet à hauteur de 80 000 dollars ; et

(qqq) de demander au PNUD de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus aux Gouvernements cubain, dominicain et jamaïcain.

**(Decision B.29/23)**

## **Dossiers de projet complets**

*Projets proposés par des Institutions régionales de mise en œuvre (IRM)*

Chili et Équateur : Réduction de la vulnérabilité au climat des zones urbaines et semi-urbaines dans des villes d'Amérique latine (Dossier complet de projet ; *Banco de Desarrollo de America Latina* (CAF ; Banque de développement de l'Amérique latine) ; LAC/RIE/DRR/2015/1 ; 13 910 400 dollars)

58. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(rrr) de ne pas approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par la Banque de développement de l'Amérique latine (CAF) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(sss) de suggérer à la CAF de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(xliv) la proposition devrait expliquer si les groupes vulnérables ont été associés aux entretiens et aux réunions qui constituaient les principaux échanges avec la collectivité, et présenter une liste des participants et leurs observations particulières ;

(xlv) les informations sur les croquis et spécifications techniques devraient être présentées dans un format accessible, dûment intégré au texte principal de la proposition avec des références pertinentes, les informations capitales devant être fournies en anglais ;

(xlv) l'identification des risques environnementaux et sociaux devrait être assortie d'éléments probants, et il faudrait veiller à ce que l'analyse des parties prenantes soit à jour, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables ;

(xlv) la proposition devrait fournir une étude d'impact exhaustive fondée sur des éléments probants à la hauteur des risques ;

(xlvii) la proposition devrait expliquer comment le personnel technique, par exemple les ingénieurs, serait intégré au projet et pris en compte dans les programmes de formation ;

(xlviii) la proposition devrait préciser la façon dont le promoteur (CAF) appliquerait son système de gestion environnementale et sociale pour assurer le respect des exigences de la politique nationale et de la politique du Fonds pour l'adaptation ;

(xlix) la proposition devrait expliquer les mesures d'atténuation des risques financiers et les risques directement associés au projet ; et

(l) de demander à la CAF de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus aux Gouvernements chilien et équatorien.

**(Decision B.29/24)**

*Projets proposés par des Institutions multilatérales de mise en œuvre (IMM)*

Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda : Adaptation au changement climatique dans le bassin du lac Victoria (Dossier complet de projet ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; AFR/MIE/Water/2015/1 ; 5 000 000 dollars)

59. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(ii) de ne pas approuver le dossier complet de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(iii) de suggérer au PNUE de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(l) le dossier complet de projet devrait bien identifier les risques ou les impacts que le projet pourrait éventuellement créer, suivant les 15 principes de la Politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation. Pour les principes qui appellent une évaluation plus approfondie de la conformité, des mesures adéquates devraient être prévues pour atténuer les risques ou les impacts identifiés ;

(i) le dossier de projet complet devrait décrire le processus global de gestion des risques prévu par la Politique environnementale et sociale du Fonds et la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), en mettant particulièrement l'accent sur l'identification et la gestion des risques non identifiés liés aux sous-projets. Les risques devraient être organisés en fonction des 15 principes de la Politique environnementale et sociale du Fonds et comprendre les risques identifiés au cours du processus d'examen minutieux ;

(ii) le mécanisme de règlement des griefs devrait être plus précis et comporter des canaux indépendants pour recevoir les plaintes et les griefs ; et

(iii) de demander au PNUE de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus aux Gouvernements burundais, kenyan, ougandais, rwandais et tanzanien.

**(Decision B.29/25)**

Colombie et Équateur : Renforcement de la capacité d'adaptation par des mesures axées sur la sécurité alimentaire et la nutrition au sein des communautés afros et autochtones à la frontière de la Colombie et de l'Équateur (Dossier complet de projet ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; LAC/MIE/Food/2015/1 ; 14 000 000 dollars)

60. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(xxx) de ne pas approuver le descriptif de projet, compte tenu des précisions apportées par le Programme alimentaire mondial (PAM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(yyy) de suggérer au PAM de reformuler la proposition tenant compte des observations formulées dans la fiche d'examen jointe à la notification de la décision du Conseil, ainsi que des éléments suivants :

(lii) le dossier complet de projet devrait reconnaître les risques environnementaux et sociaux inhérents au projet. L'identification des risques devrait être conforme à la Politique environnementale et sociale du Fonds, et le choix de la catégorie du projet qui est ensuite proposé mérite d'être justifié.

(liii) Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) adapté devrait être fourni, prévoyant notamment des modalités appropriées pour l'identification et la gestion des risques non encore recensés associés aux sous-projets ; et

(zzz) de demander au PAM de communiquer les observations visées à l'alinéa b) ci-dessus aux Gouvernements colombien et équatorien.

**(Decision B.29/26)**

Éthiopie, Kenya et Ouganda : Initiative d'amélioration de la résilience de l'agriculture face aux aléas climatiques (Dossier complet de projet ; Organisation météorologique mondiale (OMM) ; AFR/MIE/Food/2015/2 ; 6 800 000 dollars)

61. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(aaaa) d'approuver le dossier complet de projet, compte tenu des précisions apportées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) suite à la demande formulée à l'issue de l'examen technique ;

(bbbb) d'approuver le financement de 6 800 000 dollars pour l'exécution du projet, tel que demandé par l'OMM ; et

(cccc) de charger le Secrétariat de rédiger un accord avec l'OMM en tant qu'Institution multilatérale de mise en œuvre du projet.

**(Decision B.29/27)**

**(Decision B.29/28)**

e) *Examen pendant l'intersession des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources*

62. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) que des financements à l'appui de l'élaboration de projets à hauteur d'un montant maximum de 20 000 dollars par projet peuvent être accordés aux institutions nationales de mise en œuvre (INM) accréditées sollicitant une aide à ce titre, étant entendu que ce montant comprend les frais de gestion qui ne peuvent pas dépasser 8,5 % du montant de l'aide financière et que, si une INM a initialement demandé et obtenu un montant inférieur au maximum, il ne lui est pas possible de solliciter à une date ultérieure la différence entre le montant accordé et le montant maximum de l'aide, soit 20 000 dollars ;

(b) que les financements à l'appui de l'élaboration de projets ne sont accordés qu'au titre de projets soumis par l'intermédiaire d'INM accréditées et assujettis au processus d'approbation de projets en deux étapes, et qu'ils ne peuvent être attribués que lorsqu'une fiche de projet a été présentée et approuvée par le Conseil. Les demandes de financements à l'appui de l'élaboration de projets, présentées suivant le formulaire figurant à l'annexe I du document AFB/ PPRC.20/29, doivent être soumises au Secrétariat en même temps que la fiche de projet ;

(c) de charger le Secrétariat d'examiner les demandes de financement à l'appui de l'élaboration de projets en vue de leur soumission lors des réunions ordinaires du Conseil, et durant une intersession lorsque plus de 24 semaines s'écoulent entre deux réunions consécutives du Conseil ; et

(d) qu'une fois qu'un financement à l'appui de l'élaboration de projets a été décaissé, un document de projet intégral doit être soumis à l'approbation du Conseil dans un délai de 12 mois.

**(Decision B.29/29)**

f) *Enseignements et évaluation de l'impact des projets et programmes après leur mise en œuvre*

63. Ayant tenu compte des observations et de la recommandation du Comité d'examen des projets et programmes (le Comité d'examen) et des discussions sur la recommandation du Comité d'examen durant la réunion, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(a) de charger le Secrétariat:

(i) de réviser l'analyse des incidences des options 1 et 3 pour les évaluations, notamment a posteriori des projets/programmes achevés, telles qu'elles sont présentées dans le document AFB/PPRC.20/30, en prenant en compte :

a. l'efficacité par rapport aux coûts des deux options ; et

b. les entretiens consacrés lors de la vingtième et de la vingt-et-unième réunion du Comité d'éthique et des finances à la fonction d'évaluation du Fonds pour l'adaptation ; et

(ii) de présenter l'analyse révisée au Comité d'examen des projets et programmes en vue de son examen lors de la vingt-deuxième réunion.

**(Decision B.29/30)**

**Point 9 de l'ordre du jour : Rapport de la vingtième réunion du Comité d'éthique et des finances**

64. Mme Patience Damphey (Ghana, Parties non visées à l'Annexe I), Présidente du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), présente le rapport du Comité d'éthique (AFB/EFC.20/9).

65. Durant l'exposé du point subsidiaire relatif aux modifications significatives apportées aux projets financés par le Fonds, il est noté que le Comité d'éthique recommande d'informer le Secrétariat des modifications des activités et projets ou des indicateurs et cibles connexes, et il est suggéré d'informer également l'autorité désignée.

66. Compte tenu des recommandations du Comité d'éthique et de la proposition formulée durant la présentation du rapport, le Conseil approuve les décisions ci-après concernant les questions examinées par le Comité d'éthique à sa vingtième réunion.

*a) Options relatives à la fonction d'évaluation et implications en matière de coûts*

67. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) concernant les deux options proposées pour la fonction d'évaluation du Fonds pour l'adaptation) proposées dans le document AFB/EFC.20/3, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(a) de charger le Secrétariat de préparer un document en vue de son examen par le Comité d'éthique à sa vingtième et unième réunion contenant, pour chacune des deux options, des informations supplémentaires sur:

(i) un programme de travail indicatif sur trois ans pour l'établissement de la fonction d'évaluation, assorti d'estimations des coûts, sur la base de la charge de travail attendue, y compris les prévisions du nombre d'évaluations à moyen terme et finales et autres évaluations devant être effectuées ; et

(ii) les modalités relatives aux directives techniques que doivent fournir les experts et aux contributions de ces derniers lors de l'établissement de la fonction et durant sa mise en œuvre, notamment l'assistance que pourrait fournir le Bureau indépendant de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial si l'option 2 est retenue, ou le Groupe de référence pour l'évaluation technique, si l'option 1 est retenue.

**(Decision B.29/31)**

*b) Apport de modifications significatives aux projets financés par le Fonds*

68. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances concernant la proposition énoncée dans le document AFB/EFC.20/4, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

- (a) de définir plus précisément ce en quoi consiste une modification significative en les termes suivants, à savoir « toute modification apportée au budget cumulé total au niveau des produits dans le budget révisé par rapport au budget original qui représente dix pour cent (10 %) ou plus du budget total du projet/programme » ;
- (b) de demander aux institutions de mise en œuvre souhaitant présenter une demande de modification significative de soumettre cette dernière au Secrétariat avant de procéder au changement décrit dans la demande ;
- (c) de préciser que ces demandes de changements significatifs doivent être accompagnées d'une comparaison du budget révisé au niveau des produits par rapport au budget initial, d'une comparaison du cadre de résultats révisé par rapport au cadre initial, d'une description écrite de la modification significative elle-même ainsi que de ses raisons d'être, et d'une lettre de l'autorité désignée approuvant la modification significative ; et
- (d) de rappeler que les plafonds actuellement établis pour les frais et les dépenses d'exécution de l'institution de mise en œuvre continuent de s'appliquer et ne doivent pas être dépassés par suite des modifications apportées au budget.

**(Decision B.29/32)**

69. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) concernant les informations présentées dans le document AFB/EFC.20/4 sur les demandes de révision des indicateurs cibles initiaux des activités, produits et réalisations, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) en cas de modification des activités du projet, des indicateurs ou des cibles connexes, notamment d'ajout, de changement et de suppression, de demander aux institutions de mise en œuvre d'informer le Secrétariat et l'autorité désignée de ladite modification dès que possible ;
- (b) en cas de modification des produits du projet, notamment d'ajout, de changement et de suppression, de demander aux institutions de mise en œuvre :
  - (i) d'obtenir l'approbation préalable du Conseil ;
  - (ii) de faire part de ladite modification au Secrétariat ; et
  - (iii) de soumettre au Secrétariat une lettre indiquant que l'autorité désignée entérine ladite modification, en vue d'obtenir l'approbation requise ;
- (c) en cas de modification des réalisations du projet, notamment d'ajout, de changement et de suppression, étant entendu que ladite modification ne peut être acceptée que dans des circonstances exceptionnelles, de demander aux institutions de mise en œuvre :
  - (i) d'obtenir l'approbation préalable du Conseil à la suite d'un examen technique complet de la fiche détaillée du projet/programme révisé par le Comité d'examen des projets et programmes ;



- (ii) de faire part de ladite modification au Secrétariat ; et
  - (iii) de soumettre au Secrétariat une lettre indiquant que l'autorité désignée entérine ladite modification, afin de réaliser ledit examen technique et d'obtenir l'approbation requise ; et
- (d) en cas de modification des indicateurs de produits ou de réalisation et/ou des cibles connexes, notamment d'ajout, de changement et de suppression, étant entendu que ladite modification ne peut être acceptée que dans des circonstances exceptionnelles et antérieurement à la soumission du premier rapport d'exécution du projet/programme, de demander aux institutions de mise en œuvre :
- (i) d'obtenir l'approbation préalable du Conseil à la suite d'un examen technique complet de la fiche détaillée du projet/programme révisé par le Comité d'examen des projets et programmes ;
  - (ii) de faire part de ladite modification au Secrétariat ; et
  - (iii) de soumettre au Secrétariat une lettre indiquant que l'autorité désignée entérine ladite modification, afin de réaliser ledit examen technique et d'obtenir l'approbation requise.

**(Decision B.29/33)**

70. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) concernant les informations présentées dans le document AFB/EFC.20/4, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) de charger le Secrétariat:
  - (i) de regrouper toutes les décisions antérieures concernant les demandes de services directs aux projets, les demandes de modification significative et les demandes de révision des activités/produits/réalisations dans une nouvelle annexe du document des Politiques et modalités opérationnelles régissant la mise en œuvre du projet/programme ; et
  - (ii) de présenter la nouvelle annexe au Comité d'éthique à sa vingt-et-unième réunion.

**(Decision B.29/34)**

71. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) concernant les informations présentées dans le document AFB/EFC.20/4, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide de modifier l'accord juridique type entre le Conseil et les institutions de mise en œuvre comme suit (voir le segment souligné) :

*4.03. Toute modification significative apportée au budget initial alloué au Projet par l'institution de mise en œuvre en concertation avec l'institution d'exécution est communiquée au Conseil pour approbation et est effectuée conformément aux Politiques et modalités opérationnelles du Fonds. Par « modification significative », on entend toute modification cumulée du budget total au niveau des produits entre le budget révisé et le budget initial portant sur dix pour cent (10%) ou plus du budget total du projet/programme.*

**(Decision B.29/35)**c) *Questions financières**Revenus de placements*

72. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique) concernant l'analyse présentée dans le document AFB/EFC.20/5, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) de charger le Secrétariat:
  - (i) de présenter une analyse détaillée après avoir procédé à un suivi auprès des institutions de mise en œuvre qui n'ont pas répondu à l'enquête lancée conformément à la Décision B.29/42 ; et
  - (ii) en consultation avec l'Administrateur, de préparer une recommandation concernant le traitement des revenus du placement des montants du financement des projets obtenus par les institutions de mise en œuvre, en vue de sa présentation au Comité d'éthique à sa vingt-et-unième réunion.

**(Decision B.29/36)***Programmes de travail pour l'exercice 2018*

73. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le projet de programme de travail du Secrétariat et le projet de programme de travail du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources pour l'exercice 2018, tels qu'ils figurent dans le document AFB/EFC.20/7 ; et
- (b) d'approuver l'augmentation du budget du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources d'un montant de 239 794 dollars qui doit être directement transféré du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation en vue de l'octroi de microfinancements dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ; ledit transfert doit s'effectuer suivant les instructions du Conseil, comme indiqué dans l'annexe II du document AFB/EFC.20/7.

**(Decision B.29/37)***Budget du Conseil et du Secrétariat et budget de l'Administrateur pour l'exercice 2018*

74. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), concernant les informations figurant dans le document AFB/EFC.20/8, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) d'approuver le budget de 4 991 415 dollars proposé pour financer les coûts des activités du Conseil et du Secrétariat durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, qui se décompose comme suit : 3 613 050 dollars pour les services administratifs du Secrétariat (budget principal du Secrétariat), 300 000 dollars pour l'évaluation globale (phase II), 473 780 dollars pour les services d'accréditation

et 604 585 dollars pour le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ;

(b) d'approuver le budget de 588 000 dollars proposé pour les services devant être fourni par l'Administrateur au Fonds pour l'adaptation durant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 et, dans un souci d'économie, d'approuver la suspension indéfinie de la préparation des états financiers assujettis à un audit externe annuel, pour ne considérer que l'audit unique externe annuel des fonds fiduciaires et les rapports financiers sur la situation du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'adaptation périodiquement communiqués par la Banque mondiale en sa qualité d'Administrateur du Fonds pour l'adaptation ;

(c) d'autoriser l'Administrateur à transférer les montants indiqués à l'alinéa (a) au Secrétariat, et le montant indiqué à l'alinéa (b) à l'Administrateur ; et

(d) de charger le Secrétariat d'évaluer l'option consistant à développer la plateforme de collaboration du FIF (Fonds d'intermédiation financière) et de préparer une recommandation en vue de son examen par le Comité d'éthique à sa vingt-et-unième réunion.

**(Decision B.29/38)**

d) *Constitution du Panel d'examen indépendant pour la deuxième phase de l'évaluation globale du Fonds*

75. Ayant examiné les observations et la recommandation du Comité d'éthique et des finances (le Comité d'éthique), concernant les informations figurant dans le document AFB/EFC.20/ Inf.1, le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

(a) de nommer Mme Eva Lithman spécialiste principale de l'évaluation, M. Ian Noble spécialiste de l'adaptation, et Mme Doreen Stabinsky représentante de la société civile au Panel d'examen indépendant pour la deuxième phase de l'évaluation globale du Fonds pour l'adaptation ; et

(b) de charger le Secrétariat d'apporter au Panel d'examen indépendant l'appui dont il peut avoir besoin pour mener ses travaux.

**(Decision B.29/39)**

**Point 10 de l'ordre du jour : Questions laissées en suspens depuis la vingt-huitième réunion**

e) *Stratégie à moyen terme pour le Fonds*

76. Le Conseil a examiné la stratégie à moyen terme pour le Fonds (AFB/B.29/5 et AFB/B.29/5/Add.1) dans une réunion à huis clos durant laquelle le consultant ayant préparé le document AFB/B.29/5/Add.1 a présenté un exposé.

77. Ayant examiné le document AFB/B.29/5 et l'addendum confidentiel AFB/B.29/5/Add.1, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) de charger le Secrétariat:

(i) d'élaborer la stratégie à moyen terme sous la supervision et la direction du Groupe de travail pour la stratégie moyen terme ;

- (ii) de publier le projet de stratégie à moyen terme en vue de consultations publiques ;  
et
- (iii) de présenter une nouvelle version du projet de stratégie à moyen terme à l'examen du Conseil à sa trentième réunion.

**(Decision B.29/40)**

*f) Examen stratégique des objectifs du Fonds et prochaines étapes. Liens éventuels entre le Fonds et le Fonds vert pour le climat*

78. Le représentant du Secrétariat exposant ce point subsidiaire rappelle que le Conseil a abordé cette question pour la première fois lors de sa vingt-quatrième réunion ; il a par la suite étudié une série de documents préparés par le Secrétariat avant de reprendre l'examen de la question à l'occasion de ses vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième réunions. Durant sa dernière réunion, le Conseil est convenu de suivre une approche à deux niveaux dans le cadre de laquelle le Président, le Vice-président et le Secrétariat doivent poursuivre un dialogue avec leurs homologues du Fonds vert pour le climat et le Secrétariat doit examiner plus en détail les questions juridiques, opérationnelles et financières soulevées par l'établissement de liens avec ce dernier. Suite à la décision B.28/45, le Secrétariat, en consultation avec l'Administrateur, a préparé le document AFB/B.29/6 qui est une mise à jour du document AFB/B.26/5 et présente une analyse plus approfondie des questions juridiques, opérationnelles et financières associées aux différents liens établis avec le Fonds vert.

79. Le représentant du Secrétariat, faisant valoir l'extrême complexité de la question, présente ensuite l'analyse approfondie du Secrétariat telle qu'elle figure dans le document.

80. Cette question fait l'objet d'un débat. Durant ce dernier, le Président demande à un représentant du Secrétariat du Fonds vert d'apporter certaines précisions en réponse aux questions et aux commentaires des membres du Conseil. Il lui est notamment demandé si les ressources du Fonds vert doivent être spécialement affectées à un projet particulier ; il explique, à cet égard que, bien que la souplesse de la procédure soit fonction du mode d'accréditation de chaque institution, l'emploi des ressources est régi par la proposition de financement qui a été approuvée. Il confirme, par ailleurs, que le Fonds vert accorde aussi bien des dons que des prêts. Face aux préoccupations suscitées par les possibilités de dialogue entre les Conseils du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert, il fait valoir que l'un des points de l'ordre du jour du Conseil du Fonds vert prévu pour le début de juillet concerne le dialogue annuel avec les circuits de financement climatique, auquel le Fonds pour l'adaptation, les Fonds d'investissement climatiques (FIC), le FEM, la Banque mondiale et d'autres organisations seront invités à participer. Il note enfin, en ce qui concerne la complémentarité et de la cohérence des activités des Secrétariats et des Fonds, que la COP a demandé au Conseil du Fonds vert d'élaborer un cadre pour assurer cette complémentarité et cette cohérence non seulement avec le FEM en sa qualité d'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, mais aussi avec d'autres circuits de financement de l'action climatique. Le Secrétariat du Fonds vert a présenté diverses options à son Conseil couvrant, entre autres, les modalités établies entre les Conseils, les prestations au niveau national et les prestations au niveau des projets. Il s'emploie aussi à collaborer avec d'autres secrétariats pour exploiter les synergies dans les domaines communs, comme l'accréditation des entités ou l'élaboration de programmes de pays, dans le but de recenser les meilleures pratiques à des fins de coopération. Un membre a mentionné

le rapport intitulé "Future of the Funds: Exploring the Architecture of Multilateral Climate Finance"<sup>1</sup> que vient de publier l'Institut mondial des ressources naturelles au sujet de la cohérence et la complémentarité.

81. Dans l'ensemble, la discussion fait ressortir la ferme volonté des membres du Conseil de donner suite au processus d'établissement de liens avec le Fonds vert. La prise de contacts plus officiels qu'auparavant avec ce dernier recueille une forte adhésion, et certains sont favorables à la négociation d'un protocole d'accord qui permettrait au Fonds de conserver son indépendance. Certains craignent que le dialogue inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil du Fonds vert de juillet, s'il a lieu, soit trop général pour permettre de mener les discussions souhaitées puisque d'autres entités de financement de l'action climatique sont également invitées. Il est donc suggéré de solliciter la tenue d'une réunion préalable. Il est également suggéré au Conseil de demander à la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (la Réunion des Parties) de lui donner clairement pour mission d'entreprendre des négociations avec le Fonds vert. À cet égard, un représentant du Secrétariat informe les membres du Conseil que le rapport de ce dernier à la Réunion des Parties doit être soumis d'ici la fin d'août, bien avant la réunion du Conseil, mais que ledit rapport pourra être complété par une annexe couvrant des éléments supplémentaires soumise à une date ultérieure.

82. Ayant examiné le document AFB/B.29/6 et le point fait par le Secrétariat, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) en application de la décision B.28/45 et conformément aux paragraphes 33 et 34 de l'Instrument régissant le Fonds vert pour le climat (Fonds vert), de demander au Président et au Vice-président, avec l'assistance du Secrétariat :

(i) d'écrire une lettre officielle au Coprésident du Fonds vert récapitulant les entretiens du Conseil concernant les liaisons opérationnelles avec ledit Fonds, et faisant part du désir du Conseil de participer activement à des conversations structurées avec le Conseil du Fonds vert en vue d'examiner les mesures concrètes qui pourraient être prises pour renforcer la complémentarité et la cohérence des activités du Fonds pour l'adaptation et du Fonds vert, et de solliciter l'organisation d'une réunion bilatérale entre le Président et le Vice-président du Fonds pour l'adaptation et les Coprésidents du Fonds vert durant la quarante-sixième session des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en mai 2017 à Bonn (Allemagne) ; et

(ii) de participer au « dialogue annuel » devant être organisé par le Fonds vert lors de la dix-septième réunion de son Conseil en juillet 2017 de manière à renforcer la complémentarité ;

(b) de demander au Secrétariat :

(i) de continuer d'examiner les activités concrètes dans les domaines de la complémentarité et de la cohérence recensés par le Conseil dans la décision B.25/26 avec le Secrétariat du Fonds vert ; et

(ii) en concertation avec l'Administrateur, de préparer une évaluation des options concrètes pour l'établissement de liens entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert en vue de son examen par le Conseil à sa trentième réunion ; et

<sup>1</sup> <http://www.wri.org/publication/future-of-the-funds>

(c) de demander au Président et au Secrétariat de rendre compte au Conseil à sa trentième réunion des progrès accomplis en ce qui concerne les activités décrites aux alinéas a) et b).

**(Decision B.29/41)**

g) *Plan d'action pour la mobilisation de ressources*

83. Le Conseil examine le plan d'action pour la mobilisation de ressources (AFB/B.29/7) à huis clos.

84. Ayant examiné le document AFB/B.29/7 et l'addendum confidentiel AFB/B.29/7/Add.1, le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) d'approuver le plan d'action pour la mobilisation de ressources pour 2017-2018 présenté dans le document AFB/B.29/7/Add.1 ;

(b) de charger le Secrétariat :

(i) d'adapter, en consultation avec le Groupe de travail sur la mobilisation de ressources, la Stratégie de mobilisation de ressources en vue de la rendre publique et de la publier durant l'intersession ;

(ii) de mettre en œuvre le plan d'action sous la supervision et la direction du Groupe de travail sur la mobilisation de ressources, et

(iii) de rendre compte au Conseil de la mise en œuvre du plan d'action sur une base annuelle.

**(Decision B.29/42)**

**Point 11 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources**

85. Le représentant du Secrétariat présente le cadre proposé pour le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, décrit plus en détail dans le document AFB/B.29/8.

Le représentant du Secrétariat, à qui il est demandé combien d'institutions ont bénéficié d'un soutien en vue de leur accréditation et combien d'entre elles ont été accréditées, indique que, à l'heure actuelle, 25 INM sont accrédités et que, depuis le lancement du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, le Secrétariat a organisé un atelier régional dans chacune des cinq régions géographiques des Nations Unies. Il a également pris des contacts avec les 118 autorités désignées du Fonds pour l'adaptation, et la majorité des pays en développement ont participé à au moins un des ateliers. Il explique, en ce qui concerne les synergies et les liens avec le Fonds vert, que ce dernier a participé au cours des dernières années, entre autres, à un atelier sur le développement de la capacité d'accès direct aux ressources organisé conjointement avec la Fondation Heinrich Boell et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et que le Secrétariat continuera de coopérer avec le Secrétariat du Fonds vert et avec la société civile pour soutenir le renforcement des capacités des INM accréditées et de celles qui demandent à l'être.

1. Il est noté que, bien que le Secrétariat ait présenté un plan satisfaisant qui fait ressortir l'intérêt du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, il existe de nombreuses synergies avec les activités d'autres fonds, notamment le Fonds vert et le FEM, et que l'exploitation de ces dernières pourrait non seulement aider les pays à comprendre les financements climatiques et obtenir accès à ces derniers, mais aussi faciliter l'affectation d'un soutien aux pays souhaitant obtenir une accréditation. Il est aussi noté que, en raison de la faiblesse des montants considérés, il importe de ne pas exiger l'établissement de rapports supplémentaires qui imposerait une charge excessive aux institutions. Les produits du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources revêtant la forme de projets en préparation et d'institutions accréditées, le succès du programme pourrait éventuellement être déterminé par le biais d'enquêtes ou d'autres interactions avec les parties prenantes.

2. La nécessité de modifier les accords juridiques entre le Conseil et les institutions de mise en œuvre ainsi que les dossiers des projets est jugée préoccupante. Les formats et les conditions à respecter par les documents du Conseil sont constamment modifiés alors même que les processus ne sont pas totalement compris par tous les pays. Bien qu'il soit important de procéder à des changements lorsque la situation évolue, le Secrétariat est prié de veiller à ce qu'ils ne soient effectués que lorsqu'ils sont vraiment nécessaires.

3. Le représentant du Secrétariat explique, au sujet des rapports supplémentaires que doivent établir les institutions de mise en œuvre, qu'il s'agit là d'une question importante qui a été prise en considération lors de la formulation des obligations en matière de présentation de rapports. Pour éviter d'alourdir par trop le processus, le Secrétariat a simplifié les exigences en matière de rapports pour les projets mis en œuvre grâce à des financements du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources. Le Directeur par intérim du Secrétariat note, en ce qui concerne la possibilité que les difficultés que pose la compréhension des directives et des modèles du Fonds aient retardé l'accréditation d'institutions ou l'approbation des projets, que la question des modèles et des directives applicables sort du cadre du Programme et est liée à l'accès opérationnel au Fonds. Le Secrétariat a pu observer que les modèles et les directives ne posent pas de difficultés de compréhension et que les retards tiennent en fait au manque de temps imparti pour concevoir les projets et la situation particulière des pays considérés. Aucune plainte n'a été reçue quant au format des documents.

4. Le Président dit que le Fonds doit suivre des processus simples et veiller à ce que la charge imposée par l'établissement des rapports demeure légère, mais qu'il doit néanmoins s'assurer qu'il approuve des propositions satisfaisantes et que les normes fiduciaires sont respectées. Cela dit, il pourrait être utile de fournir de plus amples directives pour la préparation des propositions. Le Comité d'examen des projets et programmes envisage de surcroît de limiter la longueur des propositions, ce qui faciliterait à la fois leur soumission et leur examen.

5. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation (le Conseil) décide :

(a) d'approuver le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources tel qu'il figure dans le document AFB/B.29/8;

(b) de charger le Secrétariat :

(i) de prendre des mesures supplémentaires pour intégrer le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources dans les opérations, les politiques et les directives, les stratégies, le programme de travail et le budget du Fonds pour l'adaptation ;

- (ii) de mettre à jour les Politiques et modalités opérationnelles du Fonds pour l'adaptation en incluant des procédures d'examen et d'approbation des projets dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, pour examen par le Conseil lors de sa trentième réunion ;
- (iii) de mettre à jour le cadre de résultats du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources afin de l'aligner sur la stratégie à moyen terme du Fonds pour l'adaptation une fois que cette dernière aura été établie ;
- (iv) de mettre à jour le cadre de résultats du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources afin de l'aligner sur le système de gestion basée sur les résultats du Fonds pour l'adaptation et sa stratégie de gestion des connaissances, en vue de son examen par le Conseil lors de sa trentième réunion. Cette activité couvre la mise à jour du modèle de rapport d'exécution des projets du Fonds pour l'adaptation, qui doit permettre aux institutions nationales de mise en œuvre de présenter et d'évaluer leur expérience et les leçons qu'elles ont tirées de l'utilisation des financements du Programme ainsi que les avantages supplémentaires que leur ont procuré ces financements, en vue de l'obtention des réalisations souhaitées ou de résultats des projets/programmes ordinaires du Fonds pour l'adaptation ;
- (v) de mettre à jour l'accord juridique type pour les financements du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, en vue de son examen par le Conseil durant l'intersession entre sa vingt-neuvième et sa trentième réunions ;
- (vi) de mettre à jour la politique suivie par le Fonds pour l'adaptation en cas de retard des projets/programmes de manière à inclure des dispositions concernant les procédures à suivre pour le lancement d'un projet, la soumission des rapports d'exécution des projets et d'évaluation, et les demandes de prolongation de la durée du projet dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources, en vue de son examen par le Conseil durant l'intersession entre sa vingt-neuvième et sa trentième réunions ;
- (vii) d'informer les institutions de mise en œuvre qu'elles doivent annoncer le démarrage du projet ainsi que son achèvement et soumettre au Secrétariat un rapport de suivi et d'évaluation des projets poursuivis dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources en utilisant les modèles figurants à l'annexe du document AFB/B.29/8 ; et
- (viii) de poursuivre la mise en œuvre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources conformément au cadre approuvé.

**(Decision B.29/43)**

**Point 12 de l'ordre du jour : Questions issues de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22), de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12), et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1).**

6. Le Directeur par intérim du Secrétariat présente le document AFB/B.29/Inf.8, qui examine les principales décisions concernant le Fonds pour l'adaptation prises durant la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques : décisions 1/CP.22, 1/CMA.1, 1/CMP.12 et 2/CMP.12.



7. Le Président dit que le Conseil a fort à faire à la suite de ces décisions. Le prochain rapport à la CMP sera préparé durant l'intersession et couvrira, entre autres, la situation financière du Fonds, ses liens avec le Fonds vert et les efforts de mobilisation de ressources.

8. Il est noté que le rapport technique sur le troisième examen du Fonds pour l'adaptation, qui doit être préparé par le Secrétariat de la CCNUCC en collaboration avec que le Secrétariat du Fonds, ne sera pas soumis au Conseil, et il est suggéré d'inclure certaines des informations figurant dans la première évaluation du Fonds à toutes fins utiles.

9. En réponse à la question concernant la teneur du rapport technique, la représentante du Secrétariat de la CCNUCC fait valoir que les Parties et autres parties prenantes intéressées sont invitées à soumettre des directives pour l'examen du Fonds, ce qui leur offre aussi la possibilité de formuler des suggestions concernant le rapport technique. Elle confirme également que le Secrétariat de la CCNUCC n'a pas pour instruction de soumettre le rapport technique au Conseil du Fonds pour l'adaptation.

10. S'agissant du rôle du Comité de l'adaptation, le Directeur par intérim du Secrétariat note que le Secrétariat a participé à plusieurs des réunions de ce comité à titre d'observateur, ainsi qu'au Forum sur l'adaptation et qu'il est représenté au groupe de travail national sur le plan d'adaptation. Le Comité de l'adaptation a un vaste mandat qui consiste notamment à assurer la collaboration entre différents organismes travaillant sur les questions d'adaptation et à faire un inventaire annuel des mandats de ces organismes. La principale contribution du Fonds pour l'adaptation concerne les modalités de financement et d'accès aux ressources qu'il a établies, notamment les modalités d'accès direct.

11. Il est également noté que les paragraphes 14 et 15 de la décision 1/CP.22 disposent que le Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris doit examiner les dispositifs de gouvernance, les structures institutionnelles, les mécanismes de contrôle et les modalités de fonctionnement du Fonds, de sorte que celui-ci concoure à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et invitent les Parties à présenter leurs vues en ces domaines. Le Directeur par intérim du Secrétariat, à qui il est demandé si de telles vues ont été reçues, explique que toute vue qui pourra être communiquée sera diffusée à l'échelle du système de la CCNUCC.

12. Le Conseil prend note du rapport.

### **Point 13 de l'ordre du jour : Communication et sensibilisation**

13. Le représentant du Secrétariat rend compte des activités menées par ce dernier dans le domaine de la communication depuis la réunion précédente du Conseil, ainsi que de certains programmes établis pour l'année à venir. Il commence par expliquer que la stratégie de communication suit une démarche coordonnée suivant trois axes constitués par le site Web, les médias sociaux et les activités de communication. Les informations présentées sur le site Web sont la base de cet effort, car le site est systématiquement mis à jour de manière à tenir les lecteurs informés et leur permettre de participer et de procéder à des recherches. Les dossiers constitués pour le site Web sont ensuite affichés sur les médias sociaux. Les activités de communication, qui recouvrent notamment des manifestations, l'installation d'affiches, la distribution de documents et la diffusion d'informations par courriel, génèrent également des nouvelles qui peuvent être partagées par les deux autres circuits. Il existe donc des synergies entre ces trois axes qui opèrent de ce fait conjointement.

14. Pendant l'intersession, les nouvelles informations affichées sur le site Web ont consisté en : 15 communiqués de presse ; trois comptes rendus de bénéficiaires de projets traduits en trois

langues ; cinq vidéos, dont deux sur l'eau et la parité hommes-femmes préparées pour la conférence de Marrakech ; une mise à jour de la présentation générale du Fonds ; et des fiches sur l'accès direct publiées en trois langues ; des notes d'information sur différents thèmes ; des microsites Web pour la conférence de Marrakech et des reportages photo. Selon les statistiques, le nombre de pages consultées a augmenté de 17 % et le nombre de visiteurs uniques a été supérieur de 30 % à celui observé pour la même période l'année dernière, ce qui témoigne d'une croissance régulière.

15. En ce qui concerne les médias sociaux, la stratégie consiste à mener une action plus dynamique en affichant des messages ciblés, fréquents et attractifs qui mettent en relief les projets du Fonds et le caractère pressant des efforts face au changement climatique. Elle vise également à positionner le Fonds en tant qu'innovateur et leader d'opinion dans le domaine de l'adaptation et du financement climatique. Le recours à des informations visuelles au niveau des messages revêt une importance cruciale. Les activités sur les médias sociaux ont également augmenté durant la période ; le nombre de personnes suivant le Fonds sur Twitter, par exemple, devrait prochainement atteindre 7 000, soit un jalon notable qui renforce la crédibilité du Fonds. L'activité sur Twitter et Facebook s'est considérablement intensifiée durant la conférence de Marrakech. Une étude place de surcroît le Fonds en neuvième place sur les 100 centres d'influence et marques traitant de « l'action climatique » sur Twitter, soit avant plusieurs organismes bien connus tels que le FEM, Greenpeace et Conservation International.

16. Les activités de communication menées durant la période ont consisté à créer des affiches, imprimer des documents, et préparer des produits portant le logo du Fonds en vue de manifestations et d'expositions, à formuler des points de discussion ciblés pour les médias et préparer des discours pour des manifestations, coordonner les entretiens avec la presse, mettre à jour les listes de distribution électronique et fournir un appui à des ateliers, des événements organisés en marge de réunions et autres manifestations ayant une haute visibilité. Les activités de communications spécifiquement axées sur la conférence de Marrakech comprennent : un micro site Web dédié couvrant toutes les activités du Fonds concernant la réunion qui a reçu de nombreuses visites, notamment des visiteurs uniques ; une production multimédia faisant intervenir des photos d'importants projets et des vidéos sur la problématique hommes-femmes et l'eau, qui a été présentée tout au long de la conférence et a été republiée sur les médias sociaux par d'importantes organisations climatiques comme la CCNUCC ; la diffusion régulière de nouvelles sur le Web, l'affichage de messages sur les médias sociaux et de photos générées pendant toute la réunion pour tenir les visiteurs informés des activités et des progrès du Fonds, ainsi qu'une manifestation organisée en marge sur l'agriculture familiale/ communautaire, qui est la première manifestation thématique organisée par le Fonds durant une réunion de la COP et reçu un accueil favorable. Il importe de noter que la publication des objectifs du Fonds avant la réunion, notamment celui consistant à mobiliser un montant de 80 millions de dollars et ceux concernant l'accord de Paris ont largement contribué à susciter l'intérêt. Le Secrétariat a également obtenu la notation « verte » la plus élevée de la CCNUCC pour la deuxième année consécutive au titre des efforts déployés aux fins de l'organisation d'une réunion en marge et d'une exposition « sans papier » lors de la COP22.

17. Les statistiques montrent que le Fonds a fait l'objet de 50 articles publiés dans les médias entre octobre et décembre 2016, dont 98 % sont favorables, et que les expressions clés les plus souvent employées dans ces articles sont, notamment, « l'accès direct », « l'innovation » et « la réussite des projets d'adaptation ».

18. En ce qui concerne les prochains événements, le représentant du Secrétariat informe le Conseil qu'une manifestation doit être organisée en marge de la Conférence de Bonn sur le changement climatique en mai 2017, et décrit en termes généraux les événements prévus pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire du Fonds en novembre 2017, notamment une présentation sur le Web

et une publication imprimée ainsi qu'une manifestation spéciale pour commémorer les accomplissements du Fonds au cours des 10 dernières années.

19. Le représentant du Secrétariat répond aux questions posées par les membres du Conseil à la suite de son exposé. En ce qui concerne les activités de communication poursuivies avec les organismes d'exécution sur le terrain, il note que l'équipe travaille en étroite collaboration avec le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources pour promouvoir ses ateliers et ses activités, et avec les INM pour produire des articles et des vidéos sur les projets. Un autre représentant du Secrétariat répond à une question portant sur le budget total de communication pour 2018 en expliquant que le budget principal du Secrétariat et le budget du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources ont tous deux des composantes consacrées aux communications ; le budget principal du Secrétariat finance le recrutement, pour des missions de courte durée, de consultants chargés de la mise en œuvre de la stratégie de communication, des publications courantes et des nouvelles, des circuits de communication numériques ainsi que des événements et des publications en vue de la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du Fonds, tandis que le budget du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources finance les publications et les activités concernant ce programme. Il est enfin noté que les dépliants et articles sur les projets sont publiés en anglais, en espagnol et en français et que les articles disponibles dans la langue des INM et des bénéficiaires sont consultés nettement plus fréquemment.

20. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note de l'exposé sur la communication et la sensibilisation.

#### **Point 14 de l'ordre du jour : Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE**

21. Le représentant de l'Administrateur fait le point sur la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et sur la monétiser Nations des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), telle qu'elle est présentée dans les documents AFB/EFC.20/6 (rapport financier du Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du Fonds pour l'adaptation préparé par l'Administrateur) et AFB/B.29/Inf.4 (présentation par l'Administrateur d'une mise à jour de la situation des ressources et de la monétisation des URCE). Un autre représentant de l'Administrateur se joint brièvement à lui pour participer à la réunion par Skype et faire le point sur les récents échanges d'URCE.

22. Depuis la création du Fonds d'affectation spéciale, les recettes totales du Fonds pour l'adaptation se chiffrent à 631,9 millions de dollars, dont 197,1 millions de dollars proviennent de la vente d'URCE, 422,8 millions de dollars de financements, et 7,0 millions de dollars de revenus de placements produits par l'Administrateur. Les fonds disponibles pour l'approbation de nouveaux projets et programmes ont augmenté pour s'établir à 234,4 millions de dollars à la fin de décembre par suite de l'obtention de financements supplémentaires s'élevant à 85 millions de dollars. Depuis la vingt-huitième réunion du Conseil, des accords de financement ont été signés avec la région de Bruxelles (2,50 millions d'euros), les Flandres (6,25 millions d'euros), l'Allemagne (50 millions d'euros) et la Suède (200 millions de couronnes suédoises).

23. Les ventes opportunistes d'URCE se poursuivent à un rythme modéré, malgré une offre qui reste excédentaire sur les marchés et une demande des acheteurs qui demeure très faible. Le prix moyen obtenu par l'Administrateur pour les URCE est, à ce jour, de 1,75 dollar pour l'exercice 2017, soit un montant sensiblement supérieur au prix en vigueur sur le marché qui est de l'ordre de 0,30 euro.

24. Le représentant de l'Administrateur informe également le Conseil que l'Administrateur suit les procédures internes requises conformément à la décision prise par le Conseil et le CMP de prolonger le mandat de l'Administrateur lors de son arrivée à expiration à la fin de mai 2017.

25. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation prend note du rapport de l'Administrateur.

#### **Point 15 de l'ordre du jour : Dialogue avec les organisations de la société civile**

26. Le compte rendu du dialogue avec les organisations de la société civile fait l'objet de l'**annexe IV** au présent rapport.

#### **Point 16 de l'ordre du jour : Date et lieu des réunions en 2017 et 2018**

27. À l'invitation du Président, le représentant du Secrétariat rappelle qu'à sa vingt-septième réunion, le Conseil a décidé de tenir sa trentième réunion du 10 au 13 octobre 2017 à Bonn (Allemagne).

28. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide :

- (a) de tenir sa trente-et-unième réunion du 20 au 23 mars 2018 à Bonn (Allemagne) ; et
- (b) de tenir sa trente-deuxième réunion du 9 au 12 octobre 2018 à Bonn (Allemagne).

**(Decision B.29/44)**

#### **Point 17 de l'ordre du jour : Application du code de conduite**

29. Le Président attire l'attention sur le code de conduite affiché sur le site Web du Fonds. Aucune question n'est soulevée.

#### **Point 18 de l'ordre du jour : Questions diverses**

a) *Recrutement du nouveau Directeur du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation*

30. la réunion se déroule à huis clos pour permettre aux membres du Conseil et à leurs suppléants de s'entretenir du processus de recrutement du nouveau directeur du Secrétariat, lancé en septembre 2016. Après avoir établi une liste restreinte de candidats et organisé deux séances d'entrevues, le panel a transmis le nom de la personne qu'il a retenu comme directeur au Conseil du Fonds pour l'adaptation.

31. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation décide de sélectionner M. Mikko Ollikainen en tant que directeur du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

**(Decision B.29/44)**

32. Le Président fait valoir que le conseil soutient résolument la nomination de M. Ollikainen et se réjouit à la perspective de collaborer avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

b) *Dialogue avec Mme Naoko Ishii, Directrice du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*

33. Le Président invite Mme Naoko Ishii, Directrice du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à prendre la parole.

34. Mme Ishii commence par applaudir les progrès notables réalisés par le Fonds durant l'année qui s'est écoulée depuis sa dernière visite, surtout si l'on considère que ce dernier doit « concourir à la mise en œuvre » de l'Accord de Paris et a pu mobiliser 80 millions de dollars à Marrakech. Étant donné que le Fonds a un portefeuille de 358 millions de dollars, soit un montant important, et qu'il doit prochainement célébrer son 10<sup>e</sup> anniversaire, il est opportun pour le Conseil d'envisager la manière dont l'avenir pourrait se présenter pour le Fonds en même temps que pour le FEM, d'autant plus que le Conseil a examiné la stratégie à moyen terme du Fonds durant la présente réunion.

35. Elle saisit ensuite l'occasion de présenter la nouvelle démarche proposée par le FEM pour la septième reconstitution de ses ressources (FEM-7) qui doit prochainement avoir lieu. Le moment est critique : les ressources sont limitées et les défis prennent de l'ampleur. Le FEM propose donc d'abandonner l'approche suivie jusque-là pour déterminer de manière plus sélective les projets auxquels il apportera un soutien et de mettre à l'essai un nouveau modèle pour faire face aux facteurs économiques fondamentaux de la dégradation de l'environnement. Compte tenu de la mission plurisectorielle du FEM, qui couvre non seulement le changement climatique, mais également la biodiversité, la dégradation des sols, les eaux internationales ainsi que les produits chimiques et les déchets, FEM-7 visera à obtenir des résultats au niveau de 15 programmes à impact qui comprennent la transformation des systèmes énergétiques, la restauration des paysages, les systèmes alimentaires, la sécurité environnementale, les villes vertes, les financements verts, l'infrastructure verte et une pêche durable.

36. Conscient du fait que la poursuite d'une démarche sélective au niveau de l'approbation des projets risque de réduire l'adhésion des pays, le FEM a procédé à une évaluation de la demande avant de définir ces 15 programmes à impact, en étudiant des documents tels que contributions décidées à l'échelle nationale et les plans d'action nationaux pour la diversité biologique afin de déterminer ce que recherchent les pays. Par ailleurs, abstraction faite de la demande émanant des pays, certains programmes importants faisant intervenir des coalitions de multiples parties prenantes ne peuvent se dérouler sans leadership ; il est important d'associer les autorités publiques, le secteur des entreprises et la société civile à la création de plateformes mondiales réunissant de multiples parties prenantes auxquelles les pays pourront alors se joindre. Les 15 programmes d'impact constituent déjà des plateformes que le FEM se propose simplement de relier en utilisant ses ressources et en invitant les pays à apporter leur concours.

37. Après ces remarques liminaires, Mme Ishii considère un certain nombre de questions et de commentaires émanant des membres du Conseil.

38. En ce qui concerne la participation du secteur des entreprises, elle fait valoir que, si le mode de fonctionnement du FEM doit être modifié, c'est en partie parce que le modèle courant ne permet guère de faire participer le secteur des entreprises et les organisations de la société civile au processus. La méthode actuelle d'allocation de fonds à un pays particulier sur la base d'une convention, par domaine d'intervention et, parfois, par l'intermédiaire d'un organisme, limite le montant des financements et fait obstacle à la possibilité de suivre une démarche de plus vaste portée faisant intervenir de multiples parties prenantes en amont. Il est donc souhaitable de créer des plateformes faisant intervenir plusieurs parties prenantes ou de s'associer à celles qui existent de manière à collaborer avec le secteur privé et avec les organisations de la société civile en amont ; Bonn Challenge et C40 Cities sont deux exemples probants de ces plateformes. Plusieurs fonds se faisant concurrence dans le domaine des financements climatiques, il est toutefois important que chacun d'entre eux définisse ses propres avantages et objectifs.

39. S'agissant des cofinancements, Mme Ishii suggère que l'impact est plus important en soi que le cofinancement. Les programmes sont conçus pour avoir des impacts différents, et diverses forces peuvent être exploitées pour les obtenir, notamment celles des marchés financiers et des pouvoirs publics. Il est donc étrange de fixer une unique cible de cofinancement, d'autant plus qu'il existe plusieurs manières de calculer l'effet de levier. Elle cite en exemple le fonds qui vient d'être constitué pour protéger les forêts grâce à l'apport de 2 millions de dollars du FEM, de 25 millions de dollars d'Unilever et de 100 millions de l'État norvégien. L'objectif étant de faire appel aux marchés financiers pour mobiliser des capitaux privés, comment peut-on calculer l'élément de cofinancement ? Il serait de surcroît très difficile d'obtenir des financements du secteur privé pour un projet ayant le même impact en Amazonie alors qu'un tel projet pourrait revêtir une grande importance. Chaque projet a ses propres paramètres, de sorte qu'il peut ne pas être souhaitable d'avoir une seule cible de cofinancement pour tous les projets. Le principe du cofinancement revêt néanmoins de l'importance pour les bailleurs, qui l'exploitent pour obtenir un appui politique, et le FEM est sensible à cet argument.

40. Mme Ishii apporte aussi un certain nombre de précisions sur les nouveaux programmes proposés par le FEM dans le cadre de ses réponses. Ces programmes résultent d'une démarche qui met fin à la poursuite d'activités isolées pour adopter des processus plus transversaux, l'objectif étant d'amener les pays à envisager les manières d'affecter les ressources qui leur sont attribuées pour obtenir des avantages plurisectoriels. Ce changement constitue un défi considérable, car tout le monde a l'habitude de travailler de manière cloisonnée.

41. En réponse aux commentaires selon lequel le secteur privé n'est guère intéressé par l'adaptation, par opposition à l'atténuation, Mme Ishii note que, lors de la réunion annuelle du Forum économique mondial qui s'est tenue à Davos en janvier 2017, la probabilité et l'impact des cinq risques environnementaux ont, pour la première fois, été jugés élevés. Ces risques influencent donc fortement la perception du risque des entreprises, alors que, il y a 10 ans, les principaux risques considérés étaient de nature économique et géopolitique. Toujours à Davos, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a présenté un rapport faisant valoir que les objectifs de développement durable offrent des possibilités historiques aux entreprises, qui pourraient représenter au moins 12 000 milliards de dollars par an dans les secteurs de l'énergie, des villes, de l'alimentation et de l'agriculture, et de la santé et du bien-être.

42. Elle reprend également un commentaire concernant un nouveau rapport de l'Institut des ressources mondiales intitulées *The Future of the Funds: Exploring the Architecture of Multilateral Climate Finance*, et convient que ce rapport peut fournir d'importants éléments concernant l'avenir des financements climatiques.

43. Mme Ishii conclut son intervention en évoquant certaines possibilités de coopération entre le FEM et le Fonds pour l'adaptation, notant que l'orientation plus marquée du FEM sur les questions de viabilité lui permet d'inclure de nombreux aspects de la résilience dans ses programmes ce qui, à son avis, offre une opportunité de collaboration. Il est également important d'innover et de remettre en cause le statu quo ; il importe que les deux entités s'encouragent l'une l'autre à faire preuve d'innovation et d'audace.

44. Le Président remercie Mme Ishii pour sa contribution à la réunion.

#### **Point 19 de l'ordre du jour : Adoption du rapport**

45. Le présent rapport est adopté pendant l'intersession par le Conseil après sa vingt-neuvième réunion.

**Point 20 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

46. Le Président déclare la réunion close à 17 h 35 le 17 mars 2017.

## ANNEXE I

MEMBRES ET MEMBRES SUPPLÉANTS PARTICIPANT À LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION  
DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION

<b>MEMBRES</b>		
<b>Nom</b>	<b>Pays</b>	<b>Groupe</b>
M. Ibila Djibril	Bénin	Afrique
M. Albara E. Tawfiq	Arabie Saoudite	Asie-Pacifique
M. Mirza Shawkat Ali	Bangladesh	Asie-Pacifique
Mme Monika Antosik	Pologne	Europe de l'Est
M. Aram Ter-Zakaryan	Arménie	Europe de l'Est
M. Lucas Di Pietro Paolo	Argentine	Amérique latine et Caraïbes
M. Victor Viñas	République dominicaine	Amérique latine et Caraïbes
M. Antonio Navarra	Italie	Europe de l'Ouest et autre États
M. Michael Jan Hendrik Kracht	Allemagne	Parties visées à l'annexe 1
Mme Tove Zetterström-Goldmann	Suède	Parties visées à l'annexe 1
Mme Patience Dampsey	Ghana	Parties non visées à l'Annexe I
M. Naresh Sharma	Népal	Pays les moins avancés
M. Samuela Lagataki	Fidji	Petits États insulaires en développement

<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>		
<b>Nom</b>	<b>Pays</b>	<b>Groupe</b>
M. Mohamed Zmerli	Tunisie	Afrique
M. Ahmed Waheed	Maldives	Asie-Pacifique
M. Naser Moghaddasi	Iran	Asie-Pacifique
Mme Ardiana Sokoli	Albanie	Europe de l'Est
Mme Umayra Taghiyeva	Azerbaïdjan	Europe de l'Est
Mme Yadira González Columbié	Cuba	Amérique latine et Caraïbes
M. Philip Weech	Barbade	Amérique latine et Caraïbes
Mme Sylviane Bilgischer	Belgique	Europe de l'Ouest et autre États
M. Marc-Antoine Martin	France	Parties visées à l'annexe 1
Mme Aida Velasco Munguira	Espagne	Parties visées à l'annexe 1
Mme Margarita Caso Chavez	Mexique	Parties non visées à l'Annexe I
M. Chebet Maikut	Ouganda	Pays les moins avancés



**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR ADOPTÉ À LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU CONSEIL DU FONDS POUR L'ADAPTATION**

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection aux postes à pourvoir.
3. Transmission de la présidence et de la vice-présidence.
4. Organisation interne :
  - a) Adoption de l'ordre du jour
  - b) Organisation des travaux.
5. Rapport sur les activités du Président sortant.
6. Rapport sur les activités du Secrétariat.
7. Rapport du Panel d'accréditation.
8. Rapport de la vingtième réunion du Comité d'examen des projets et programmes (Comité d'examen) :
  - a) Financement des projets relevant du programme pilote pour les activités régionales
  - b) Présentation des propositions de projets et programmes reçues pour examen
  - c) Problèmes recensés lors de l'examen des projets/programmes
  - d) Propositions de projets et programmes
  - e) Examen pendant l'intersession des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources
  - f) Enseignements et évaluation de l'impact des projets et programmes après leur mise en œuvre
  - g) Coût intégral de la logique de l'adaptation.
9. Rapport de la vingtième réunion du Comité d'éthique et des finances (Comité d'éthique) :
  - a) Options relatives à la fonction et implications en matière de coûts
  - b) Apport de modifications significatives aux projets financés par le Fonds
  - c) Questions financières

- d) Constitution du Panel d'examen indépendant pour la deuxième phase de l'évaluation globale du Fonds
10. Questions laissées en suspens depuis la vingt-huitième réunion:
    - a) Stratégie à moyen terme pour le Fonds
    - b) Examen stratégique des objectifs du Fonds et prochaines étapes. Liens éventuels entre le Fonds pour l'adaptation et le Fonds vert pour le climat
    - c) Plan d'action pour la mobilisation de ressources.
  11. Mise en œuvre du Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources.
  12. Questions issues de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22), de la douzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 12), et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 1).
  13. Communication et sensibilisation.
  14. Questions financières :
    - a) Situation financière du Fonds d'affectation spéciale et monétisation des URCE.
  15. Dialogue avec les organisations de la société civile.
  16. Application du code de conduite.
  17. Date et lieu des réunions en 2017 et au-delà.
  18. Questions diverses.
    - a. Recrutement du nouveau Directeur du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation
    - b. Dialogue avec Mme Naoko Ishii, Directrice du Secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation et Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
  19. Adoption du rapport.
  20. Clôture de la réunion.

## ANNEXE III

**BUDGET DU CONSEIL ET DU SECRÉTARIAT ET BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR  
APPROUVÉS POUR L'EXERCICE 2018**

Tous les montants sont en USD		Approuvé Ex. 17	Estimation Ex. 17	Approuvé Ex. 18
<b>CONSEIL ET SECRÉTARIAT</b>				
1	Personnel	1 893 247	1 703 780	2 581 250
2	Déplacements	480 000	410 000	402 000
3	Opérations générales	306 090	294 000	375 000
4	Réunions	363 000	285 000	254 800
<b>Total partiel, services administratifs du Secrétariat</b>		<b>3 042 337</b>	<b>2 692 780</b>	<b>3 613 050</b>
5	Évaluation générale (b)	400 000	100 000	300 000
6	Accréditation (c)	464 000	370 000	473 780
<b>Total partiel, Secrétariat (a), (b) et ©</b>		<b>3 906 337</b>	<b>3 162 780</b>	<b>4 386 830</b>
7	Programme de dév. capac. accès direct aux ressources (d)	616 500	586 000	604 585
<b>Total partiel, Secrétariat (a) + (b) + (c) + (d)</b>		<b>4 522 837</b>	<b>3 748 780</b>	<b>4 991 415</b>
<b>ADMINISTRATEUR</b>				
1	Monétisation des URCE	203 000	203 000	180 000
2	Gestion financière et gestion des programmes	225 000	225 000	225 000
3	Gestion des placements	115 000	110 000	115 000
4	Comptabilité et établissement de rapports	56 000	56 000	48 000
5	Service juridique	20 000	20 000	20 000
6	Audit externe	50 000	46 066	-
<b>Total partiel, Administrateur</b>		<b>669 000</b>	<b>660 066</b>	<b>588 000</b>
<b>TOTAL, TOUTES COMPOSANTES</b>		<b>5 191 837</b>	<b>4 408 846</b>	<b>5 579 415</b>

## Budget du Conseil et du Secrétariat approuvé pour l'exercice 2018 (ventilé)

Tous les montants sont en USD	Approuvé Ex. 17	Estimation Ex. 17	Approuvé Ex. 18
<b>COMPOSANTE DU PERSONNEL</b>			
<b>Personnel à plein temps (avantages compris):</b>			
01 Directeur principal de programme (GH)			
02 Spécialiste principal du changement climatique (GG)			
03 Spécialiste principal du changement climatique (GG)			
04 Chargé d'opérations (accréditation) (GF)			
05 Adjoint aux opérations (GD)			
06 Chargé de programme (GF)			
07 Analyste des opérations - Accréditation (GE)			
08 Analyste des opérations - Examen et suivi des projets (GE)			
09 Assistant de programme principal (GD - poste par intérim)			
10 Communications (GE ou GF)			
11 Gestion des connaissances (GF)			
<b>Total partiel, personnel d'AFB</b>	<b>1 366 546</b>	<b>1 140 000</b>	<b>1 951 805</b>
<b>Soutien transversal au personnel du FEM (avantages compris) :</b>			
01 Chef du Secrétariat d'AFB (GJ) - 10%			
02 Soutien aux ressources humaines (GD) - 5 %			
03 Examen de projets (1@GF) - 6 %			
04 Examen de projets (5@GG) - 6 %			
05 Conseiller (GH) - 2 %			
<b>Total partiel, personnel du FEM</b>	<b>148 961</b>	<b>109 280</b>	<b>154 850</b>
<b>Consultants et autres</b>			
01 Appui au Secrétariat de l'AFB (juridique, etc.)	49 350	135 000	81 690
02 Conception et exploitation de sites Web dédiés	36 750	30 000	15 500
03 Stratégie de communication	145 000	145 000	72 275
04 Sauvegardes environ. et sociales et parité hommes-femmes	46 140	46 000	61 440
05 Soutien à la comptabilité	24 000	22 000	22 000
06 Soutien TI	8 500	8 500	8 500
07 Gestion des connaissances/gestion basée sur les résultats	68 000	68 000	126 400
08 Examen des projets	-	-	86 790
<b>Total partiel, Consultants</b>	<b>377 740</b>	<b>454 500</b>	<b>474 595</b>
<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DU PERSONNEL</b>	<b>1 893 247</b>	<b>1 703 780</b>	<b>2 581 250</b>
<b>COMPOSANTE DES DÉPLACEMENTS</b>			
01 Personnel du Secrétariat du FA	230 000	230 000	220 000
02 Sensibilisation	60 000	60 000	62 000
03 Conseil - Membres éligibles non visées à l'Annexe	190 000	120 000	120 000
<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES DÉPLACEMENTS</b>	<b>480 000</b>	<b>410 000</b>	<b>402 000</b>
<b>COMPOSANTE DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES</b>			
01 Espace de bureaux, matériels et fournitures	155 500	155 500	163 000
02 Soutien au Président (communications)	24 990	10 000	20 000
03 Publications et informations	123 500	123 500	192 000
04 Réinstallation du personnel	2 100	5 000	-
<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>306 090</b>	<b>294 000</b>	<b>375 000</b>
<b>COMPOSANTE DES RÉUNIONS</b>			
01 Logistique, interprétation, rédaction de rapports, etc.	252 000	200 000	169 800
02 Traduction	105 000	85 000	85 000
03 Location de salles de réunion pour l'AFB	6 000		-
<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES RÉUNIONS</b>	<b>363 000</b>	<b>285 000</b>	<b>254 800</b>
<b>TOTAL, TOUTES COMPOSANTES</b>	<b>3 042 337</b>	<b>2 692 780</b>	<b>3 613 050</b>

**Budget du Conseil et du Secrétariat approuvé pour l'exercice 2018 (ventilé) [suite]**

<b>Accréditation</b>			
Tous les montants sont en USD			
		<b>Approuvé</b>	<b>Estimation</b>
		<b>Ex. 17</b>	<b>Ex. 17</b>
			<b>Approuvé</b>
			<b>Ex. 18</b>
01	Panel d'accréditation (frais et imprévus)	300 000	300 000
02	Panel d'accréditation /personnel (déplacements)	164 000	70 000
03	Système d'accréditation	-	-
	<b>TOTAL, ACCREDITATION</b>	<b>464 000</b>	<b>370 000</b>
<b>Evaluation globale</b>			
Tous les montants sont en USD			
		<b>Approuvé</b>	<b>Estimation</b>
		<b>Ex. 17</b>	<b>Ex. 17</b>
			<b>Approuvé</b>
			<b>Ex. 18</b>
01	Évaluation globale	400 000	100 000
	<b>TOTAL, EVALUATION GLOBALE</b>	<b>400 000</b>	<b>100 000</b>

**Budget approuvé pour le Programme de développement de la capacité d'accès direct aux ressources (ventilé)**

Tous les montants sont en USD			
		<b>Approuvé</b>	<b>Estimation</b>
		<b>Ex. 17</b>	<b>Ex. 17</b>
			<b>Approuvé</b>
			<b>Ex. 18</b>
<b>COMPOSANTE DU PERSONNEL (Consultants et autres)</b>			
01	Soutien au Secrétariat	40 000	15 000
02	Sites Web	15 000	15 000
03	Stratégie de communication (partage des connaissances)	15 000	20 000
04	Sauvegardes environ. et sociales et parité hommes-femm	60 000	50 000
05	Accréditation	36 000	32 000
	<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DU PERSONNEL</b>	<b>166 000</b>	<b>147 085</b>
<b>COMPOSANTE DES DÉPLACEMENTS</b>			
01	Personnel du Secrétariat du FA	82 000	90 000
02	Participantsaux réunions	272 500	400 000
03	Membres du Conseil	3 000	3 000
	<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES DÉPLACEMENTS</b>	<b>357 500</b>	<b>493 000</b>
<b>COMPOSANTE DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES</b>			
01	Espaces de bureaux, matériels et fournitures	7 000	7 000
02	Publications et informations	50 000	50 000
	<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>57 000</b>	<b>57 000</b>
<b>COMPOSANTE DES RÉUNIONS</b>			
01	Logistique	36 000	36 000
	<b>TOTAL PARTIEL, COMPOSANTE DES RÉUNIONS</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>
	<b>TOTAL, TOUTES COMPOSANTES</b>	<b>616 500</b>	<b>586 000</b>

## ANNEXE IV

## DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE, 16 MARS 2017, BONN (ALLEMAGNE)

47. Le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Michael Kracht (Allemagne, Parties visées à l'Annexe I), invite le Conseil à entamer un dialogue avec la société civile.

48. Mme Lisa Elges (Transparency International) fait le point sur le rapport d'avancement des activités du Fonds pour l'adaptation, intitulé *Protecting climate finance Progress update on the Adaptation Fund's anti-corruption policies and practices* (ISBN: 978-3-96076-043-6)<sup>2</sup> qui vient d'être publié. Ce rapport énonce trois nouveaux critères qui concernent les politiques de lutte contre le blanchiment des capitaux des institutions de mise en œuvre, les mesures de sauvegarde qu'elles appliquent dans le cadre de la passation des marchés et contrats, et leurs politiques d'accès à l'information. Mme Elges fait valoir que l'adoption par le Fonds d'une politique de tolérance zéro de la corruption et son mécanisme de traitement des plaintes constituent d'importants progrès, bien que la politique de lutte contre le blanchiment des capitaux ne soit pas décrite de manière explicite. Elle accueille favorablement l'obligation de reverser au Fonds tout montant perdu par suite d'un acte de corruption, ainsi que la détermination du Fonds à faire preuve de transparence au niveau des projets. Aucun progrès n'a toutefois été accompli en ce qui concerne la portée de la protection des lanceurs d'alerte et la mise en place d'une procédure d'appel officiel, et la participation d'observateurs aux réunions du Conseil continue d'être limitée. Il est essentiel d'assurer une protection aux lanceurs d'alerte, dont la portée doit être étendue au-delà du seul personnel ; les membres de la population ne lanceront eux-mêmes d'alerte que s'ils sont aussi protégés. La méthode employée pour solliciter des informations doit également être précisée sur le site Web du Fonds ; les politiques de ce dernier doivent être facilement accessibles, car, sinon, le public n'en prendra pas connaissance.

49. En réponse à une question concernant la méthode qu'elle a suivie pour procéder à son examen, Mme Elges explique qu'elle a effectué une étude sur dossier des informations disponibles en ligne, suivant la procédure habituelle de Transparency International. Elle note aussi que son organisation salue la détermination du Fonds à assurer un accès à l'information et que d'autres rapports traiteront du mécanisme de responsabilité dans le cadre de la prochaine évaluation du Fonds. Elle souligne l'importance fondamentale que revêt la participation d'observateurs, qui devraient également pouvoir formuler des commentaires sur chacun des points de l'ordre du jour examiné par le Conseil.

50. Mme Ritika Tewari (NewClimate – Institute for Climate Policy and Global Sustainability) présente le rapport intitulé *Innovative Financing for the Adaptation Fund: Pathways and Potentials*<sup>3</sup>, établi en collaboration avec Germanwatch, que vient de publier son organisation. Elle note que cette étude est une évaluation fondée sur plusieurs critères des perspectives offertes par sept options de financement novatrices axées sur la mobilisation de ressources et explique comment ces dernières pourraient être mises en œuvre. Les options sont basées soit sur l'utilisation d'une partie des produits des mécanismes de crédit d'émissions ou de compensation, soit sur l'affectation spéciale des recettes tirées des systèmes d'échange de droits d'émission ou de taxes carbone. Elles sont classées dans les catégories des instruments internationaux, des instruments nationaux ou des instruments établis par des acteurs non étatiques. Toutes les options se caractérisent par leur haute faisabilité opérationnelle et peuvent être conçues de manière à avoir, globalement, un impact neutre sur le climat et contribuer à un financement climatique équitable. La faisabilité des options varie en

<sup>2</sup> [https://transparency.eu/wp-content/uploads/2017/04/2017\\_ProtectingClimateFinance\\_AFPProgressReport\\_EN.pdf](https://transparency.eu/wp-content/uploads/2017/04/2017_ProtectingClimateFinance_AFPProgressReport_EN.pdf)

<sup>3</sup> <http://af-network.org/download/8433.pdf>

fonction de la volatilité des prix des instruments de carbone et des possibilités d'ingérence politique au niveau national.

51. Le rapport présente une gamme d'options de financement de l'adaptation se caractérisant par différentes possibilités de génération de recettes et des calendriers de mise en œuvre qui se chevauchent. Il est possible d'éviter de dépendre d'une source de revenus unique en décidant dès le départ de retenir plus d'une option bien que la troisième, c'est-à-dire la cession des produits des marchés volontaires des droits d'émission de carbone et l'affectation spéciale des recettes des systèmes d'échange de droits d'émission à l'échelon infranational, offre les meilleures perspectives de générer des recettes avant l'année 2020. Pour l'avenir, l'étude recommande que le Fonds pour l'adaptation poursuive une campagne « 2 % » en fixant à ce niveau la norme mondiale de cession des produits de la tarification du carbone. Elle recommande aussi qu'il contribue à concrétiser dans les opérations l'article 6 de l'Accord de Paris, qu'il établisse des liens avec les pays et les régions pour obtenir des contributions volontaires des systèmes d'échange de droits d'émission régionaux, qu'il poursuive une opération pilote d'affectation spéciale des recettes des enchères et des taxes carbone nationales et cible la vente des produits des marchés volontaires des droits d'émission du carbone

52. Un membre note que l'étude fournit des orientations à l'équipe chargée de la mobilisation des ressources, qui doit examiner les options permettant de dégager des ressources rapidement auprès d'acteurs non étatiques tels que les régions et les villes. Il félicite les représentants de la société civile de leur rapport. Il est également noté qu'il n'existe pas de méthode miracle de mobilisation des ressources et que des dons peuvent être effectués le biais du site Web du Fonds. À cet égard, le Président attire l'attention sur une récente proposition qui consiste à exploiter le concept de voyages d'affaires par avion socialement responsables (« Oxford Crowdfunding for Adaptation Initiative »)<sup>4</sup>.

53. Mme Julia Grimm (Germanwatch) explique que le Réseau des ONG du Fonds pour l'adaptation (le Réseau) est une coalition d'organisations non gouvernementales (ONG) et de parties prenantes qui s'efforcent d'avoir une influence durable et dynamique sur les politiques et de faire participer la société civile de manière à permettre aux personnes les plus vulnérables de se faire entendre. Il fournit un appui direct aux ONG dans un certain nombre de pays en développement pour les aider à renforcer les capacités dont elles disposent pour suivre le cycle des projets du Fonds pour l'adaptation et permettre et promouvoir un processus faisant intervenir plusieurs parties prenantes. Le Réseau, initialement constitué par quatre fondateurs, comptait 208 membres à la date de cette réunion. Il promeut résolument la justice climatique aux niveaux local, national, régional et international, et légitime de la base au sommet les exigences qu'il présente dans les domaines des politiques. Il établit des notations indépendantes de la mise en œuvre des projets en établissant des fiches d'évaluation et de suivi. Il s'emploie aussi à améliorer sa stratégie de communication et à concevoir une stratégie de ce type pour ses partenaires au niveau national.

54. Les membres du Réseau ont aussi activement participé aux débats et aux entretiens de la vingt-deuxième réunion de la Conférence des Parties et assisté ou contribué à plusieurs sessions organisées en marge de la réunion, comme Environnement et développement du tiers-monde (ENDA), membre sénégalais du Réseau. ENDA s'est joint au panel d'une session organisée en marge de la réunion par le Fonds pour l'adaptation pour examiner plusieurs projets ayant un impact positif sur des communautés vulnérables grâce à la poursuite d'activités agricoles durables et adaptables au changement climatique. ENDA a fait part de son expérience et communiqué les meilleures pratiques qu'il a observées durant la mise en œuvre du projet au Sénégal. Il a également

---

<sup>4</sup> [http://www.eurocapacity.org/finance/documents/Oxford\\_Crowdfunding\\_for\\_Adaptation\\_Brochure\\_Feb\\_2017\\_pdf](http://www.eurocapacity.org/finance/documents/Oxford_Crowdfunding_for_Adaptation_Brochure_Feb_2017_pdf)

accru ses propres capacités organisationnelles, tout en renforçant les capacités institutionnelles des intervenants nationaux et locaux, et a sensibilisé les populations locales aux possibilités d'adaptation au changement climatique. Le Réseau souhaite encourager les autres organisations qui sont ses partenaires à accompagner la mise en œuvre des projets et à participer à la phase de planification de ces derniers. Il identifiera de nouvelles organisations partenaires en prenant en compte l'évolution du portefeuille du Fonds pour l'adaptation pour agir dans les nouveaux domaines d'intervention.

55. Le Président remercie les membres de la société civile présents pour leurs exposés.



## ANNEXE V

## Décisions de financement (17 mars 2017))

Pays/titre EE	Réf. document	Projet	INM	IRM	IMM	Fonds mis en réserve	Décision
<b>1. Projets et programmes, pays unique</b>	Antigua et la Barbade Éthiopie Panama Guinée-Bissau Micronésie (États fédérés de) Pérou Fidji Honduras Paraguay Îles Solomon					ABED MOPEC Fundacion Natura BOAD SPERP CAF ONU-HABITAT PNUD PNUE PNU-HABITAT	Approuvé Approuvé Approuvé Non approuvé Approuvé Approuvé Non approuvé Approuvé Approuvé Non approuvé
<b>Total partiel</b>							
2. Financement de la formulation de projets, pays unique	Micronésie (États fédérés de) Arménie (1) Arménie (2) République dominicaine					MCT EPIU EPIU IDDI	Approuvé Non approuvé Non approuvé Approuvé
<b>Total partiel</b>							
3. Concept : pays unique	Micronésie (États fédérés de) Arménie (1) Arménie (2) République dominicaine Équateur Suriname					MCT EPIU EPIU IDDI CAF BID	Entériné Non entériné Non entériné Entériné Entériné Entériné
<b>Total partiel</b>							
<b>4. Projets et programmes régionaux</b>	Chili, Équateur Burundi, Kenya, Ouganda , Rwanda, Tanzanie Colombie, Équateur Éthiopie, Kenya, Ouganda					CAF PNUE WFP OMM	Non approuvé Non approuvé Non approuvé Approuvé
<b>Total partiel</b>							
5. Financement de la formulation de projets, concepts régionaux	Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et République dominicaine Madagascar, Malawi, Mozambique et Union des Comores Cuba, République Dominicaine et Jamaïque					CABEI  ONU-HABITAT	Remis à une date ultérieure  Entériné

		PNUD		Non entériné
<b>Total partiel</b>				
6. Concepts régionaux	Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et République Dominicaine	CABEI		Remis à une date ultérieure
	Madagascar, Malawi, Mozambique et Union des Comores	ONU-HABITAT		Entériné
	Cuba, République Dominicaine et Jamaïque	PNUD		Non entériné
<b>Total partiel</b>				
Total (7=1+2+3+4+5+6)				

## AFB 29 Décisions de financement (mMarch 17, 2017)

	Country/Title	IE	Document Ref	Project	NIE	RIE	MIE	Set-aside Funds	Decision
<b>1. Projects and Programmes: Single-country</b>									
	Antigua and Barbuda	ABED	AFB/PPRC.20/12	9,970,000	9,970,000			9,970,000	Approved
	Ethiopia	MOFEC	AFB/PPRC.20/13	9,987,910	9,987,910			9,987,910	Approved
	Panama	Fundación Natura	AFB/PPRC.20/14	9,967,559	9,967,559			9,967,559	Approved
	Guinea-Bissau	BOAD	AFB/PPRC.20/15	9,979,000		9,979,000			Not approved
	Micronesia (Fed. Sts of)	SPREP	AFB/PPRC.20/16	9,000,000		9,000,000		9,000,000	Approved
	Peru	CAF	AFB/PPRC.20/17	2,941,446		2,941,446		2,941,446	Approved
	Fiji	UN-HABITAT	AFB/PPRC.20/18	4,200,000			4,200,000		Not approved
	Honduras	UNDP	AFB/PPRC.20/19	4,379,700			4,379,700	4,379,700	Approved
	Paraguay	UNEP	AFB/PPRC.20/20	7,128,450			7,128,450	7,128,450	Approved
	Solomon Islands	UN-HABITAT	AFB/PPRC.20/21	4,395,877			4,395,877		Not approved
	<b>Sub-total</b>			<b>71,949,942</b>	<b>29,925,469</b>	<b>21,920,446</b>	<b>20,104,027</b>	<b>53,375,065</b>	
<b>2. Project Formulation Grants: Single country</b>									
	Micronesia (Fed. Sts of)	MCT	AFB/PPRC.20/6/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	Armenia (1)	EPIU	AFB/PPRC.20/7/Add.1	27,000	27,000				Not approved
	Armenia (2)	EPIU	AFB/PPRC.20/8/Add.1	30,000	30,000				Not approved
	Dominican Republic	IDDI	AFB/PPRC.20/9/Add.1	30,000	30,000			30,000	Approved
	<b>Sub-total</b>			<b>117,000</b>	<b>117,000</b>			<b>60,000</b>	
<b>3. Concepts: Single-country</b>									
	Micronesia (Fed. Sts of)	MCT	AFB/PPRC.20/6	970,000	970,000				Endorsed
	Armenia (1)	EPIU	AFB/PPRC.20/7	1,385,380	1,385,380				Not endorsed
	Armenia (2)	EPIU	AFB/PPRC.20/8	2,483,000	2,483,000				Not endorsed
	Dominican Republic	IDDI	AFB/PPRC.20/9	9,954,000	9,954,000				Endorsed
	Ecuador	CAF	AFB/PPRC.20/10	2,489,373		2,489,373			Endorsed
	Suriname	IDB	AFB/PPRC.20/11	9,801,619			9,801,619		Endorsed
	<b>Sub-total</b>			<b>27,083,372</b>	<b>14,792,380</b>	<b>2,489,373</b>	<b>9,801,619</b>		

<b>4. Projects and Programmes: Regional</b>									
	Chile, Ecuador	CAF	AFB/PPRC.20/25	13,910,400		13,910,400			Not approved
	Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, Uganda	UNEP	AFB/PPRC.20/26	5,000,000			5,000,000		Not approved
	Colombia, Ecuador	WFP	AFB/PPRC.20/27	14,000,000			14,000,000		Not approved
	Ethiopia, Kenya, Uganda	WMO	AFB/PPRC.20/28	6,800,000			6,800,000	6,800,000	Approved
<b>Sub-total</b>				<b>39,710,400</b>		<b>13,910,400</b>	<b>25,800,000</b>	<b>6,800,000</b>	
<b>5. Project Formulation Grants: Regional Concepts</b>									
	Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama and Dominican Republic	CABEI	AFB/PPRC.20/22/Add.1	100,000		100,000			Deferred
	Madagascar, Malawi, Mozambique and Union of Comoros	UN-HABITAT	AFB/PPRC.20/23/Add.1	80,000			80,000	80,000	Approved
	Cuba, Dominican Republic and Jamaica	UNDP	AFB/PPRC.20/24/Add.1	80,000			80,000		Not approved
<b>Sub-total</b>				<b>260,000</b>		<b>100,000</b>	<b>160,000</b>	<b>80,000</b>	
<b>6. Concepts: Regional</b>									
	Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama and Dominican Republic	CABEI	AFB/PPRC.20/22	5,000,000		5,000,000			Deferred
	Madagascar, Malawi, Mozambique and Union of Comoros	UN-HABITAT	AFB/PPRC.19/24	13,544,055			13,544,055		Endorsed
	Cuba, Dominican Republic and Jamaica	UNDP	AFB/PPRC.20/24	4,969,367			4,969,367		Not endorsed
<b>Sub-total</b>				<b>23,513,422</b>		<b>5,000,000</b>	<b>18,513,422</b>		
<b>7. Total (7 = 1 + 2 + 3 + 4 + 5+6)</b>				<b>162,634,136</b>	<b>44,834,849</b>	<b>43,420,219</b>	<b>74,379,068</b>	<b>60,315,065</b>	

**ANNEXE VI**  
**Ventilation des fonds a au titre des projets/programmes approuvés**

Pays/intitulé du projet	Code du projet code	Financ. du projet	Frais de mise en œuvre des EE	Montant total approuvé
<b>Antigua et la Barbade (ministère de l'Environnement)</b> . Démarche intégrée de l'adaptation physique et de la résilience des populations dans le bassin versant du nord-ouest d'Antigua et la Barbade	ATG/NIE/Multi/2016/1	9 215 000	755 000	9 970 000
<b>Éthiopie (ministère de l'Environnement, de la Foresterie et du Changement climatique)</b> , Projet de développement rural intégré intelligent sur le plan climatique	ETH/NIE/Rural/2016/1	9 486 467	501 443	9 987 910
<b>Honduras (PNUD)</b> , Adaptation au niveau des écosystèmes des populations du couloir forestier central de Tegucigalpa	HND/MIE/Multi/2016/1	4 036 590	343 110	4 379 700
<b>Micronésie, États fédérés de (SPREP)</b> , Renforcement de la résilience au changement climatique des communautés insulaires vulnérables des États fédérés de Micronésie	FSM/RIE/Coastal/2015/1	8 294 931	705 069	9 000 000
<b>Panama (Fundacion Natura)</b> , Adaptation au changement climatique par le biais de la gestion intégrée des ressources en eau au Panama	PAN/NIE/Water/2016/1	9 195 165	772 394	9 967 559
<b>Paraguay (PNUC)</b> , Démarche fondée sur les écosystèmes pour réduire la vulnérabilité de la sécurité alimentaire aux impacts du changement climatique dans la région de Chaco	PRY/MIE/Food/2012/1	6 570 000	558 450	7 128 450
<b>Pérou (CAF)</b> , AYNINACUY: Stratégies d'adaptation au changement climatique en vue de la protection du cheptel et des moyens de subsistance des populations rurales des hautes terres	PER/RIE/Rural/2015/1	2 723 561	217 885	2 941 446
<b>Micronésie, États fédérés de (MCT)</b> , Méthode concrète de réduction de la vulnérabilité des populations locales au changement climatique dans les États fédérés de Micronésie (financement pour la formulation de projet)	FSM/NIE/Multi/2016/2	30 000	0	30 000
<b>République Dominicaine (IDDI)</b> , Renforcement de la résilience au climat dans la province de San Cristóbal ; gestion intégrée des ressources en eau est programme de développement rural ( financement pour la formulation de projet)	DOM/NIE/Water/2016/1	30 000	0	30 000
<b>Éthiopie, Kenya et Ouganda (OMM)</b> , Initiative de renforcement de la résilience du secteur agricole au changement climatique	AFR/MIE/Food/2015/2	6 222 000	578 000	6 800 000
<b>Comores, Madagascar, Malawi et Mozambique (ONU-Habitat)</b> , Renforcement de la résilience des villes au changement climatique dans le sud-est de l'Afrique (financement pour la formulation de projet)	AFR/MIE/DRR/2016/1	80,000	0	80,000

